



Mémoire

Présenté par

**BIBILA-N'KOUMA,
Prisca-Nadège**

**UNIVERSITE MARIEN NGOUABI
FACULTE LETTRES ET SCIENCES
HUMAINES (F.L.S.H.)
DEPARTEMENT DES SCIENCES ET
TECHNIQUES DE LA
COMMUNICATION (S.T.C)**

**L'apport des technologies de l'information et de la
communication dans les activités documentaires de
l'Université Marien Ngouabi**

ANNEE ACADEMIQUE

2007-2008



UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

FACULTE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES (F.L.S.H.)

DEPARTEMENT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA
COMMUNICATION (S.T.C)

THEME

**L'APPORT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET
DE LA COMMUNICATION DANS LES ACTIVITES
DOCUMENTAIRES DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI**

MEMOIRE

En vue de l'obtention de la Maîtrise ès Lettres

Option : Documentation

Présenté et soutenu publiquement par :

Prisca-Nadège BIBILA-N'KOUMA

Sous la direction de :

Mr. Pierre MBERRI

Maître Assistant à l'Université Marien NGOUABI

Année académique : 2007-2008

I

DEDICACES

A mon père, feu **Jean-Pierre BIBILA**

A ma mère, feu **Madeleine NTSOKO**

A mon Grand-père **Pascal MBOUKOU**

A ma Grand-mère **Antoinette NKOUMA**

Pour votre amour et tous les sacrifices consentis pour ma formation, profonde
gratitude

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

II

REMERCIEMENTS

J'exprime ma profonde gratitude à :

- mon Directeur de mémoire, M. **Pierre Mberri**, pour sa disponibilité ;
- mes professeurs **Paul Balembogâta, Jean François Olakouara, Celestin Diankouika, Innocent Mabiala**, pour leurs conseils et leurs suggestions ;
- M. **Jean Christophe Boungou Bazika**, Directeur Général du Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et Politiques Economiques (CERAPE), pour ses remarques et ses encouragements ;
- **Bertrand, Christian, Mack-Deny, Rolande** et à tous les autres chercheurs du CERAPE ;
- M. **Jérôme Mpati**, pour ses encouragements et son soutien logistique ;
- M. **Paul Nkokolo Mizingou**, chef de service de la scolarité, pour son appui documentaire ;
- Mes frères et sœurs, **Bernadette, Jean-Pierre, François, Sylvie, Aurélie, Laeticia**, qui m'ont témoigné leur amour et leur affection ;
- mes amis du campus et STC ;
- tous ceux qui, de près ou de loin, ont apporté leur concours à ce travail ;

- Je remercie infiniment le **CODESRIA** pour avoir bien voulu accorder à ma modeste personne une subvention de recherche qui a facilité la réalisation de ce mémoire.

TABLE DES MATIERES

	III
Table des matières	IV
Sigle et abréviations	1
Introduction	
Partie 1. Aperçu général des unités et activités documentaires de L'Université Marien Ngouabi	8
Chapitre 1. Les activités documentaires à l'Université Marien Ngouabi	9
Section 1. Historique et missions de la Bibliothèque Universitaire de Brazzaville	9
1.1. Historique	9
1.2. Missions	9
1.2.1. La documentation	10
1.2.2. La recherche	11
1.2.3. L'information	11
1.2.4. La formation	11
1.2.5. La culture	11
Section 2. Les différentes unités de la Bibliothèque Universitaire de Brazzaville	12
2.1. Les unités documentaires classiques	12
2.1.1. La bibliothèque de la FLSH	12
2.1.2. La bibliothèque de l'ENAM	13
2.1.3. La bibliothèque de la FSS	13
2.1.4. La bibliothèque de l'ENS	14
2.1.5. La bibliothèque de l'IDR	14
2.1.6. La bibliothèque de l'ISEPS	14
2.1.7. La bibliothèque de l'ISG	15
2.2. Les unités documentaires virtuelles	15
2.2.1. La bibliothèque électronique de l'IDR	15
2.2.2. Le cybercafé du SYNESUP	16
2.2.3. Le cybercafé du SYNALU	17
2.2.4. La Salle Informatique de la FSS	18
2.2.5. La salle Internet du Rectorat	19
2.2.6. Le Campus Numérique Francophone de Brazzaville	20
2.2.6.1. Présentation	20
2.2.6.2. Accès à l'Internet	20
Chapitre 2 Les différentes activités documentaires à l'Université Marien Ngouabi	22
Section 1. Les différents modes de collecte à la Bibliothèque Universitaire	22
1.1. La collecte à titre onéreux	22
1.1.1. L'achat des livres	23
1.1.2. Fonctionnement interne	23
1.2. La collecte à titre gratuit	24
1.2.1. Les dons	24

IV

1.2.2. Les legs	25
1.2.3. Les échanges	25
1.2.4. Le dépôt universitaire	25
Section 2. Le traitement et la diffusion des produits documentaires	26
2.1. Le traitement	26
2.2. La diffusion	27
Partie 2. L'émergence des Technologies de l'Information et de la Communication, leur implication et leurs limites dans les unités Documentaires	29
Chapitre 3. L'avènement des TIC et leur rôle dans les unités Documentaires	30
Section 1. Les caractéristiques des TIC	30
1.1. Aperçu historique, caractéristiques et ampleur des TIC	30
1.1.1. Historique	30
1.1.2. Caractéristiques	31
1.1.3. Ampleur	32
1.1.3.1. complexité des TIC	32
1.1.3.2. Les cybercafés	32
1.2. Différents outils liés aux TIC	33
1.3. L'Internet	34
1.4. L'environnement et l'importance stratégique des TIC	35
1.4.1. L'environnement des TIC au Congo	35
1.4.2. Attitude et engagement des Pouvoirs Publics	35
1.4.3. Initiatives en vue d'implante les TIC au Congo	36
1.5.4. Au niveau des télécommunications	37
1.5.5. Au niveau de l'audiovisuel	37
1.5.6. Les fournisseurs d'accès à l'Internet	37
Section 2. Rôle des TIC dans les unités documentaires de l'UMNG	38
2.1. Rôle d'appui à la formation	39
2.1.1. Formations présentielle	39
2.1.2. Formations ouvertes et à distance	39
2.2. Rôle d'appui à la recherche	40
Chapitre 4. Les limites des unités documentaires dans l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication	43
Section 1. Limites des bibliothèques classiques	43
1.1. Limites organisationnelles	43
1.2. Limites humaines et financières	44
1.2.1. Le personnel	44
1.2.2. Le budget de fonctionnement	44
1.3. Limites matérielles	45
1.3.1. Les locaux	45
1.3.2. Les équipements	46
Section 2. Limites des bibliothèques virtuelles	46
2.1. Limites quantitatives	46
2.2. Limites institutionnelles	46
2.3. Limites humaines et financières	46
2.3.1. Personnel	46
2.3.2. Budget de fonctionnement	47

V

2.4. Limites matérielles	47
2.4.1. Les locaux	47
2.4.2. Les équipements	48
2.4.3. Les compétences	48
Conclusion	50
Bibliographie	51
Annexes	54

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

VI

LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AEF	: Afrique Equatoriale Française
AUF	: Agence Universitaire de la Francophonie
BUB	: Bibliothèque Universitaire de Brazzaville
BIT	: Bureau International du Travail
CAMES	: Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur
CARPE	: Programme Régional de l'Afrique Centrale pour l'Environnement
CAPES	: Certificat d'Aptitude Professionnel de l'Enseignement Secondaire
CAPCEG	: Certificat d'Aptitude Professionnel du Collège d'Enseignement Général
CES	: Certificat d'Etudes Spécialisées
CCF	: Centre Culturel Français
CNFBR	: Campus Numérique Francophone de Brazzaville
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CIDMEF	: Conférence Internationale des Doyens des Facultés de Médecine
ENAM	: Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
E.MAIL	: Electronic Message
ENS	: Ecole Normale Supérieure
FLSH	: Faculté de Lettres et des Sciences Humaines
FSS	: Faculté des Sciences de la Santé
IDR	: Institut de Développement Rural
INIST	: Institut de l'Information Scientifique et Technique
ISEPS	: Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive
ISG	: Institut Supérieur de Gestion
UIT	: Union Internationale des Télécommunications
Ko	: Kilo octet
OCI	: Office Congolaise de l'Informatique
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONPT	: Office Nationale des Postes et Télécommunications
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PME	: Petite et Moyenne Entreprise
SOPECO	: Société des Postes et d'Epargne du Congo
SOTELCO	: Société des Télécommunications du Congo
STC	: Sciences et Techniques de la Communication
SYNALU	: Syndicat des Enseignants du Supérieur
SYNESUP	: Syndicat National de l'Université
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

VII

Résumé

la Communication ont été introduites à l'Université Marien Ngouabi en 2001. Actuellement, il existe 5 unités documentaires virtuelles. A côté de ces nouvelles unités, on compte 8 unités documentaires classiques, soit un ratio égal à 1,3.

L'objectif principal du mémoire est d'analyser l'apport des technologies de l'information et de la communication dans les activités réalisées par les centres de documentation universitaires à Brazzaville.

De façon spécifique, il s'agit de :

- montrer les formes nouvelles prises par l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication dans les unités documentaires ;
- expliquer le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication dans les activités des unités documentaires ;
- identifier les limites dans l'utilisation des TIC à l'Université Marien Ngouabi.

La problématique s'articule autour de deux questions :

- 1) Comment s'est traduite la transformation des activités documentaires à l'Université Marien Ngouabi ?
- 2) Quelle a été l'apport des TIC dans cette transformation et quelles en sont les limites ?

Pour répondre à cette problématique, la méthodologie s'est appuyée sur une enquête de terrain auprès de 120 étudiants et des entretiens auprès des responsables des unités documentaires. L'approche comparative de l'utilisation de la bibliothèque classique et virtuelle au sein de l'université par les étudiants impliqués dans la recherche, a permis de juger de l'incidence des TIC dans les activités documentaires.

Les **résultats de l'enquête** montrent que 68,33% des étudiants interrogés affirment utiliser l'Internet dans la réalisation de leur mémoire contre 11,67% qui s'adressent à la bibliothèque classique. Cela montre le rôle croissant joué par les TIC dans la recherche à l'Université. Si l'on compare la fréquentation des cybercafé au sein et en dehors de l'université, le constat est clair, car la majorité des étudiants soit 63,5% se rendent dans des cybercafés localisés en dehors de l'université contre 36,5% qui

VIII

Fréquentent les cybercafés universitaires. Cette tendance s'explique principalement par le nombre limité de ces unités au sein de l'université.

Une préférence est soulignée par les étudiants en ce qui concerne la nature de la bibliothèque qui contribue plus à faciliter leurs activités de recherche. La plus grande partie des étudiants préfèrent la bibliothèque virtuelle (88,33%) à cause de sa diversité et du caractère personnalisé de la recherche documentaire. Un autre constat est que la majorité des étudiants utilisent l'Internet pour faire de la recherche documentaire (76,67%). Cependant, seule une minorité demande des services d'impression de documents, soit 10%, même si 48,33% effectuent des téléchargements des documents. On peut expliquer ce paradoxe par le coût relativement élevé de l'impression.

Cependant, l'apport de ces technologies s'accompagne d'importantes **limites** au niveau des unités et activités documentaires. Ces limites portent sur l'organisation, les ressources humaines, matérielles et financières.

Au niveau des unités virtuelles, on constate que les cybercafés implantés au sein de l'Université sont presque tous la propriété des organisations syndicales des enseignants. L'Université n'a implanté de sa propre initiative qu'une seule salle Internet, celle du Rectorat. Cela montre que l'institution ne met pas véritablement l'accent sur la promotion des TIC. Par ailleurs, les compétences des enseignants et étudiants sont limitées face aux TIC à cause de l'absence de formation pratique dans ce domaine.

C'est pourquoi, il est suggéré que la politique documentaire de l'Université Marien Nguabi change, pour s'adapter au nouveau contexte des TIC et par conséquent remédier aux limites évoquées et élargir l'accès des TIC aux enseignants, aux étudiants, et au personnel administratif.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

INTRODUCTION

La dernière décennie du XXe siècle aura été marquée par l'accélération des innovations technologiques, notamment dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Avec l'expansion des TIC, on ne peut parler de la gestion de l'information sans cette nouvelle donne. Les TIC apportent un nouvel élan à l'épanouissement de l'entreprise, des unités documentaires et des ménages. Avec l'avènement de l'Internet, le développement de ce processus a atteint son point culminant. Naturellement, ces avancées technologiques et technorganisationnelles ont provoqué de profondes mutations dans la vie économique, sociale et culturelle des pays industrialisés (USA, Japon, Russie, Allemagne, Grande Bretagne...). Mais ces transformations affectent également les sociétés et les économies des pays en voie de développement, en raison de leur connexion ou intégration à l'économie mondiale.

L'information doit être considérée comme une matière première, le produit intermédiaire le plus important pour l'entreprise et les institutions, ainsi que pour les individus. Le développement rapide des technologies s'impose, de plus en plus, comme un fait incontournable et modifie radicalement l'environnement national et international.

Les TIC sont encore relativement peu développées sur le continent africain. Moins de 4% d'africains ont accès à l'Internet (UIT 2007)¹. Cependant, l'Afrique est entraînée dans la révolution irréversible qui s'amorce avec les technologies de l'information et de la communication. Les individus et les collectivités rurales dispersés en Afrique peuvent aujourd'hui briser leur isolement grâce aux multimédia (presse écrite, radio, Internet, etc.) et au téléphone mobile.

Avec les TIC, les petites et moyennes entreprises (PME) africaines peuvent plus facilement se renseigner sur les marchés, les opportunités d'affaires, les réglementations, les procédés de fabrication, les matériels. De même, un peu partout en Afrique, grâce au téléphone mobile, les agriculteurs perçoivent de plus en plus l'utilité d'être mieux informés pour tirer un meilleur profit de leurs productions.

Au plan international, l'utilisation des TIC permet aux producteurs des pays sous-développés d'exporter leurs produits sans intermédiaire et d'obtenir des prix attractifs. Le rapport de la CNUCED de 2003 sur le commerce électronique et le développement affirme que le Kenya organise des enchères en ligne pour vendre son café comme le font déjà plusieurs pays d'Amérique latine².

A l'inverse de l'Internet dont l'accès demeure relativement limité, le téléphone portable a connu une véritable explosion sur le marché africain. On dénombre en 2006 en Afrique, 192,5 millions d'abonnés à la téléphonie mobile (UIT 2007)³. Ce nombre correspond à 7,4% des abonnés dans le monde et 21,5% de la population africaine. En plus des abonnés, dans les pays africains on constate un développement des télécentres et cabines téléphoniques, « ce qui apporte une réponse à cette situation d'accès inégal, tant géographiquement que socialement,

¹ UIT, 2007, Les TIC en Afrique : obtenir un avantage concurrentiel, rapport, www.iut.int

² Ibidem, p. 5.

³ Idem.

aux technologies de l'information et de la communication dans les zones rurales et/ou isolées »⁴

Au Congo, le secteur des télécommunications a connu un développement important au cours de la décennie 1990. Au centre de ce développement, figure l'orientation opérée vers son ouverture à la concurrence. Cette mutation a permis donc la naissance d'une réelle économie des télécommunications dans ce pays ayant, entre autres, une externalité positive, l'émergence d'un tissu d'institutions dynamiques de microfinance de transfert, l'émergence d'un grand nombre de cybercafés dans les quartiers populaires et de connexion Internet dans les administrations publiques et les institutions universitaires.

Dans ce cadre, l'implantation des firmes étrangères opérant dans les télécommunications, notamment dans le segment du téléphone laisse affirmer qu'il s'agit d'une caractéristique de la mondialisation.

Avec la libéralisation du secteur des télécommunications, le segment du téléphone mobile est exploité au Congo par trois firmes internationales : Zain Congo, MTN, Warid.

S'agissant de l'Internet, l'apport des TIC dans la société a entraîné de multiples bouleversements dans la vie quotidienne. Comme on peut le constater, l'Internet qui était à peine au stade de balbutiement avant juin 1997, a fait de réels progrès à Brazzaville ; cela se traduit par un nombre sans cesse croissant de cybercafés.

Le cybercafé est un lieu d'échange d'informations, par le biais de l'ordinateur et (communication) de l'homme. C'est un lieu où l'on accueille plusieurs internautes. C'est un espace de convivialité, de rapports entre les internautes (à la majorité des collégiens, lycéens, étudiants, universitaires, hommes d'affaires). Cependant, les raisons de fréquentation d'un cybercafé dépendent des besoins de l'internaute. La recherche des informations diverses caractérise le point fort du recours au cybercafé (Internet).

Comme on peut le constater, avec le développement des TIC, les Congolais ont découvert certains métiers longtemps ignorés. Les TIC ont permis des modifications considérables dans la gestion des structures ; par exemple : la compression du temps, la possibilité de transmettre une même information à une multitude de correspondants en moins de temps et à des coûts moindres, la possibilité de véhiculer l'information auprès des personnes éloignées et enclavées, de télécharger un document scientifique. Les TIC sont considérées comme le principal moteur de l'économie nouvelle ayant engendré de nouveaux métiers.

Depuis 2001, les TIC sont devenues à l'Université Marien Nguabi un nouveau support dans l'activité de formation et de recherche. Elles ont contribué à transformer radicalement les activités documentaires dans cette institution en introduisant de nouveaux produits documentaires et en réduisant le temps et l'espace. A côté des unités documentaires classiques, sont apparues des nouvelles unités virtuelles qui

⁴ Ebam Etta et Parvyn-Wamahiu, 2005, Technologies de l'Information et de la communication pour le développement en Afrique, Vol. II, Ed. CRDI-CODESRIA.

ont bouleversé la carte des unités documentaires, en dépit du fait que le nombre de ces unités virtuelles reste encore limité.

A l'Université Marien Ngouabi il existe 5 unités documentaires virtuelles. Ce sont : la salle Internet du Rectorat, le Campus Numérique Francophone de Brazzaville, le cybercafé la FLSH et de la Faculté des Sciences Economiques, le cybercafé de l'Institut de développement rural et celui de la faculté des Sciences de la santé. A côté de ces nouvelles unités, on compte 8 unités documentaires classiques, soit un ratio égal à 1,3.

Le champ de notre étude est constitué par les centres d'activités documentaires de l'Université Marien Ngouabi à Brazzaville, parce que c'est la principale institution de formation et de recherche du pays. De ce fait, les activités documentaires y occupent une place de premier plan.

La présente recherche permet de saisir l'évolution des activités documentaires à l'Université Marien NGOUABI. Son intérêt est qu'elle contribuera à mettre en évidence les transformations engendrées par les technologies de l'information et de la communication, les nouveaux comportements des usagers et les nouvelles exigences du métier de documentaliste.

L'objectif principal est d'analyser l'apport des technologies de l'information et de la communication dans les activités réalisées par les centres de documentation universitaires à Brazzaville.

De façon spécifique, il s'agit de :

- montrer les formes nouvelles prises par l'utilisation des TIC dans les unités documentaires ;
- expliquer le rôle joué par les technologies de l'information et de la communication dans les activités des unités documentaires ;
- identifier les limites dans l'utilisation des TIC à l'Université Marien Ngouabi.

Il existe une vaste littérature sur l'activité documentaire. Celle-ci aborde non seulement l'approche conceptuelle de l'activité documentaire, mais aussi la contribution des TIC en ce qui concerne la révolution numérique et les bouleversements des activités documentaires. On peut distinguer deux approches contradictoires : l'approche techniciste et l'approche techno sociale.

L'approche techniciste

Dans cette approche, on peut ranger les travaux de Pelou et Vuillemin (1985)⁵, de Romanet (1999)⁶, Battisti (2004)⁷, etc.

⁵ Pelou et Vuillemin, 1985, Les nouvelles technologies de la documentation et de l'information, Ed. La documentation Française, Paris.

⁶ Romanet I., 1999, La tyrannie de la communication, Ed. Galilée, Paris.

⁷ Battisti M., 2004, L'accès à l'information électronique, le contrat en question, ed. ADBS, Paris.

L'approche techniciste met l'accent sur la révolution technologique apportée par les TIC et les nouvelles relations avec les usagers. Elle tend à montrer que les TIC sont un progrès social uniquement par les modifications qu'elles engendrent dans la circulation, le traitement et le stockage des informations. Elle n'aborde pas les questions importantes liées à l'accès de ces technologies par la grande masse de la population. Elle opte pour une approche résolument communicationnelle, mettant en évidence les mutations et les changements à l'œuvre dans les actions communicationnelles quotidiennes.

Pierre Pelou et Alain Vuillemin (1985)⁸ dans leur ouvrage intitulé « les nouvelles technologies de la documentation et de l'information », montrent clairement l'évolution subie par le concept de document. Etymologiquement, un document désigne un texte manuscrit utilisé au moyen âge pour renseigner ou pour instruire. Le terme s'est étendu ensuite, et pendant très longtemps, aux écrits servant de preuve ou de renseignement. Avec l'invention et l'expansion des techniques modernes d'impression et de reproduction, le mot en est venu à s'appliquer à tout élément de connaissance ou source d'information, fixé matériellement, susceptible d'être utilisé pour consultation, étude ou preuve.

La réalité désignée sous cette formulation est très vaste. Selon les médias utilisés et indépendamment de leur contenu, les documents sont désormais non seulement écrits ou imprimés, mais aussi graphiques, phonographiques, cinématographiques, vidéographiques, informatiques, etc.

Concernant la révolution numérique, Ignacio Romanet souligne dans son ouvrage paru en 1999⁹ que la révolution numérique actuelle a pour principal effet de faire à nouveau converger les différents systèmes de signes vers un système unique : texte, son et image peuvent maintenant s'exprimer en bits ; c'est ce qu'on appelle le multimédia : CD-ROM, DVD, Internet, etc. Cela veut dire qu'il n'y a plus de diversité de systèmes technologiques pour transporter un texte, un son et une image. Un même et unique support permet de véhiculer les trois signaux à la vitesse de la lumière.

De même, Michel Battisti (2004)¹⁰ montre le bouleversement du système documentaire engendré par l'Internet. Les bases de données en lignes sont devenues accessibles à tout le monde. L'Internet a permis de mieux gérer à distance les accès contrôlés, voire d'amorcer une variante du commerce électronique, lorsque les données sont payées par carte bancaire.

Concernant les conditions de l'activité documentaire, la littérature montre comment les technologies de l'information et de la communication ont contribué à les rendre hétérogènes. Du service classique d'archivage aux banques de données les plus modernes, en passant par les centres d'inventaires, d'information et d'orientation, les services de conservation, les bibliothèques publiques, les bureaux d'accueil et de renseignement, les vidéothèques, phonothèques et médiathèques spécialisées, les centres de documentation, etc. Les activités et unités documentaires sont de plus en plus diversifiées.

⁸ Idem.

⁹ Idem.

¹⁰ Idem.

L'approche techno-sociale

C'est l'approche défendue par Prades (2004)¹¹, Boungou Bazika (2004), Neveux (2006), Miege (2007), etc.

Cette approche estime que les TIC représentent une avancée technologique, mais pas nécessairement une avancée sociale parce que leur accès a un coût et exige des aptitudes techniques qui tendent à exclure un grand nombre de personnes dépourvues de ces ressources.

Selon Neveux (2006)¹², si l'Internet est aujourd'hui souvent présenté comme une véritable « révolution » qui va donner naissance à une nouvelle société, c'est parce qu'on suppose que la technique peut changer la société. Pour bien comprendre les enjeux de l'Internet, il s'agit plutôt de vérifier s'il existe un lien entre l'évolution de ce système technique et un changement de modèle culturel ou un projet politique. Si ce n'est pas le cas, alors l'Internet ne peut pas, à lui seul, déboucher sur une révolution communicationnelle et encore moins sur une nouvelle société.

On peut souligner dans le même sens que Boungou Bazika (2004)¹³ le problème de la différenciation et de l'exclusion des TIC. En effet, les TIC engendrent de nouvelles exclusions au sein des populations déjà marginalisées au départ. Elles créent de nouvelles marginalités et aggravent la vulnérabilité des plus démunies du fait du manque de ressources et d'aptitudes permettant d'avoir accès à ces technologies. C'est une des limites essentielles des TIC.

Miege (2007)¹⁴ souligne les inégalités d'accès et d'utilisation des TIC qui ne sont pas prêtes de s'estomper. Les TIC, en tant qu'innovations sociotechniques, résultent ainsi de dépendances et de déterminations croisées entre l'ordre de la technique et le social. Ce faisant, l'auteur marque ses distances avec certaines approches qui, centrées sur la formation des usagers sociaux, et se focalisant presque exclusivement sur les relations (fascination, appropriation, identification, rejet, etc.) des usagers consommateurs avec les outils, en arrivent à négliger les inégalités suscitées par ces technologies.

Le principal enseignement qui se dégage de cette revue est la nécessité d'analyser les transformations engendrées par les TIC, mais aussi, d'en dégager les limites dans une perspective de changement social.

La problématique de notre étude s'articule autour de deux questions :

- 1) Comment s'est traduite la transformation des activités documentaires à l'Université Marien Ngouabi ?
- 2) Quelle a été l'apport des technologies de l'information et de la communication dans cette transformation et quelles en sont les limites ?

¹¹ Prades J., 2004, Economie solidaire, technologies de l'information et territoire, une mise en perspective socio-économique, dans Revue Terminal, n° 91, Ed. L'Harmattan, Paris.

¹² Neveux E., 2006, Une société de communication ? 4e Ed. Monchrestien, Paris.

¹³ Boungou Bazika J.C., 2004, Economie solidaire et TIC en Afrique subsaharienne : le cas du Congo Brazzaville, dans Revue terminal, n°91, Ed. L'harmattan, Paris, 175pages.

¹⁴ Miege B., 2007, La société conquise par la communication : les TIC entre innovation technique et ancrage social, Ed. PUG, Grenoble, tome 3, 235p.

Pour répondre à notre problématique, deux hypothèses sont émises :

H1 : Les unités documentaires ont connu une importante transformation au début des années 2000 ; celle-ci est due à l'apparition, à côté des unités documentaires classiques, des nouvelles unités virtuelles. Ces dernières, en raison de leurs configurations sont qualitativement différentes des premières.

H2 : L'apparition de nouvelles unités documentaires virtuelles s'explique par le rôle joué par les TIC dont l'émergence est récente dans les pays. L'Internet a permis la constitution d'un certain nombre d'unités documentaires au sein de l'Université, qui contribuent à faciliter les activités de formation et de recherche. Cependant, les unités documentaires classiques ont des difficultés à se moderniser. Elles sont confrontées à plusieurs contraintes qui les empêchent d'utiliser les TIC.

Notre méthodologie s'est appuyée sur l'analyse d'une institution possédant des centres de documentation qui utilisent le système classique pour les uns et font recours aux technologies de l'information et de la communication (TIC) pour les autres. Il s'agit de l'Université Marien Ngouabi. L'avantage de cette méthodologie, qui se rapproche de l'étude de cas, est qu'elle permet, non seulement, d'avoir des éléments concrets, mais aussi, d'identifier les spécificités de chaque cas.

L'approche comparative de l'utilisation de la bibliothèque classique et virtuelle au sein de l'université par les étudiants impliqués dans la recherche, permettra de juger de l'incidence des TIC dans les activités documentaires.

Un certain nombre d'indicateurs permettront d'analyser le rôle joué par les TIC dans les activités documentaires. Ces indicateurs sont les suivants :

- le genre des étudiants ;
- le statut des étudiants (boursier ou non) ;
- le nombre d'étudiants consultant l'Internet au sein de l'université ;
- le nombre d'étudiants consultant la bibliothèque classique ;
- le nombre d'étudiants consultant les cybercafés en dehors de l'université ;
- le type et la qualité des services demandés à l'Internet ;
- la nature des unités documentaires les plus fréquentées (virtuelle ou classique) ;
- le coût d'accès aux différentes unités documentaires ;
- la qualité des documents offerts par les différentes unités documentaires ;
- le niveau de qualification du personnel ;
- la nature des équipements dans les unités documentaires ;
- la préférence parmi les deux types d'unités documentaires ;
- les raisons de cette préférence.

La méthodologie de collecte des données a consisté en la consultation des documents qui présentent l'historique et le fonctionnement de ces centres de documentation. Ces informations sont complétées par des entretiens auprès des responsables qui sont les informateurs clés, et des agents travaillant dans ces centres de documentation, pour cerner leur niveau de qualification, leurs conditions de travail, leurs activités documentaires.

Afin de rendre la méthodologie plus rigoureuse, le support des entretiens a été constitué par un guide d'entretien. Enfin, une enquête auprès de 120 étudiants de

maîtrise, utilisateurs des services documentaires, a été menée sur la base d'un questionnaire, pour savoir quelle est la place qu'occupe la bibliothèque virtuelle, comparativement à la bibliothèque classique et quels sont les services que la première leur offre dans leurs activités de recherche.

L'échantillon des individus à interroger a été constitué sur la base du fichier des étudiants inscrits en 2008, en maîtrise, au Département des STC, établi par le service de la scolarité. La sélection s'est faite à partir de la méthode aléatoire. Le choix est porté sur les étudiants de ce département à cause de leur spécialisation théorique dans les TIC.

La structure de notre étude est composée de deux parties :

La première donne un aperçu général des unités documentaires de l'Université Marien Ngouabi et la deuxième analyse l'émergence des technologies de l'information et de la communication, leur apport et leurs limites dans les unités documentaire

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE

**APERCU GENERAL DES UNITES ET ACTIVITES
DOCUMENTAIRES DE L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE I : LES UNITES DOCUMENTAIRES CLASSIQUES DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DE BRAZZAVILLE

L'Université Marien Ngouabi est une ancienne structure de formation supérieure en Afrique centrale. Elle se caractérise par une domination des bibliothèques classiques. En effet, sur 14 unités documentaires, on compte 8 unités documentaires classiques et 6 unités documentaires virtuelles. Ainsi, le rapport entre les deux types d'unités documentaires donne un ratio égal à 1,3. Cela montre la faiblesse de la bibliothèque virtuelle, comparativement à la bibliothèque classique.

Section 1. Historique et missions de la B.U.B

1.1. Historique

La Bibliothèque Universitaire de Brazzaville est née sous les cendres de la bibliothèque du gouvernement créée en 1952. Elle appartenait aux quatre Etats de l'ancienne Afrique Equatoriale Française (AEF): le Congo Brazzaville, le Cameroun, la Centrafrique et le Gabon. Son fonds documentaire était estimé à 2500 volumes.

En 1959, lors de la création à Brazzaville du Centre d'Enseignement Supérieur dont le but était de desservir l'ancienne fédération de l'AEF, il sera décidé par les chefs d'Etats membres de ladite fédération, le transfert du fonds documentaire de la bibliothèque du gouvernement au nouveau centre, ceci pour pallier aux difficultés documentaires qui marquaient l'enseignement supérieur de l'époque. Dix-neuf ans après, par ordonnance n° 29/71 du 4 décembre 1971, ce centre deviendra Université de Brazzaville.

En hommage au président Marien Ngouabi, assassiné le 18 mars 1977, l'université de Brazzaville change de nom et s'appelle désormais l'Université Marien Ngouabi par ordonnance n° 034/77 du 28 Juillet 1977. Ce faisant, on est passé de la bibliothèque du gouvernement à la bibliothèque universitaire de Brazzaville (B.U.B)

1.2. Missions

La Bibliothèque universitaire de Brazzaville est une unité documentaire de l'enseignement supérieur. Elle est placée sous la tutelle du vice -Rectorat. C'est une structure de documentation, de formation et d'information, au service des étudiants, enseignants et chercheurs qui constituent son public¹⁵.

Elle est chargée de mettre en oeuvre la politique documentaire de l'université de

¹⁵ Préambule du règlement intérieur de la bibliothèque universitaire de Brazzaville 1977.

Brazzaville, de constituer et de fédérer les collections documentaires, de satisfaire les besoins de documentation, de recherche, de formation, d'information et de culture générale de ses usagers. Elle doit donc acquérir, gérer et diffuser les documents de toutes sortes qui lui appartiennent ou qui sont à sa disposition. Elle remplit les missions à l'instar des autres bibliothèques à savoir : la documentation, la recherche, l'information, la culture générale.

1.2.1. La documentation

Connaître le monde dans son épaisseur historique, c'est avant tout la lire à travers les traces, notamment les textes de ceux qui nous ont précédés. Pour cette mémoire des textes contenus dans les livres et autres supports, la bibliothèque constitue un espace de conservation et de préservation qui permet de transmettre et diffuser le savoir, faire circuler la pensée, elle-même source de savoir. Depuis la bibliothèque de Ninive à celle d'aujourd'hui, l'homme a utilisé plusieurs procédés de conservation et de préservation afin de faire connaître l'histoire aux générations d'aujourd'hui et à celles de demain. Ainsi, parmi ces mémoires nous pouvons citer: le papyrus, le parchemin et le papier.

- Le papyrus est une pâte végétale employée en Egypte au début du IIIe millénaire. Il est une fibre de roseau découpé, séché et tissé, introduit à Rome au IIIe siècle avant Jésus Christ. De là, il est exporté dans tout le bassin méditerranéen. Avec l'utilisation du papyrus, le livre prend la forme d'un rouleau de volumen ;
- Le parchemin est un mode de tannage de la peau de mouton, de chèvre ou même d'âne. Son introduction date du 1er siècle mais, il se substitue totalement au papyrus au Ve siècle. Il viendrait de Pergame. C'est avec lui qu'apparaît le livre sous forme de codex ;
- Le papier : inventé vers 150 avant Jésus Christ, est venu de Chine, puis exporté au travers des pays arabes en Espagne et dans les autres pays d'Europe. Il est fabriqué à base de pâte de cellulose extraite de tissus (chiffe).

Aujourd'hui, nous pouvons ajouter à cette famille de supports d'écriture traditionnels les supports électroniques. Tout ceci pour garantir la diffusion du savoir de génération en génération et répandre la culture.

La bibliothèque étant un organisme chargé de constituer des collections, d'organiser des documents, de les accroître, de les traiter, d'en faciliter l'utilisation par les usagers, accomplit ainsi sa mission de documentation.

Dans le cas de la documentation, l'équilibre des collections dans une bibliothèque universitaire est important sans cependant être un élément de rigidité, car il dépend largement de la composition du public, celle-ci étant elle-même conditionnée par l'implantation de la bibliothèque. Il existe une mise à jour des collections dans la bibliothèque ; elle doit, en effet, garder un aspect attractif, des livres aux pages manquantes, les disques rayés, les toisons dépareillées ; les documents obsolètes (par exemple des ouvrages portant des langages informatiques qui n'ont plus cours) doivent être retirés et dans la plupart des cas détruits, quelle que soit leur origine : achat ou don. En effet, dans une bibliothèque, mieux vaut peu de

documents en bon état et dont le contenu est parfaitement valable qu'un encombrement de documents abîmés et obsolètes.

En définitive, on rappellera que tous les documents constituant les collections de la bibliothèque, après avoir été soigneusement choisis et réceptionnés, font l'objet d'un traitement particulier qui demande lui aussi beaucoup de savoir-faire et de soins avant d'être mis à la disposition des usagers (Danset 2002).¹⁶

1.2.2. La recherche

Les bibliothèques universitaires accomplissent leur mission de recherche par la présence des instruments de recherche de haut niveau qu'elles possèdent. Nous pouvons citer: les catalogues, les bibliographies, les répertoires qui permettent aux usagers d'avoir des renseignements précis sur un sujet. A ces premiers éléments de recherche, s'ajoutent les banques et bases de données, sans oublier le Réseau des réseaux: Internet, qui est par excellence un merveilleux outil de recherche.

La recherche est réservée aux étudiants et enseignants pour leur formation et pour l'évolution de leur grade. Dans la rédaction des mémoires, des thèses et articles scientifiques, la bibliothèque universitaire offre aux étudiants et enseignants les documents comme des travaux antérieurs, des ouvrages, des revues, des monographies, des bulletins, des rapports, etc. On trouve également des annuaires statistiques à la B.U.B. Ces annuaires servent à la consultation des bases de données.

1.2.3. L'information

Cette mission d'information est accomplie par le biais d'innombrables titres de périodiques, de revues consultées physiquement ou par internet. C'est grâce à cette panoplie de titres de revues ou de périodiques que les bibliothèques universitaires mettent leur public à jour sur l'actualité scientifique, politique, culturelle, locale, nationale et internationale. Elles donnent aussi des informations au monde extérieur concernant les établissements auxquels elles sont rattachées. Ces informations portent souvent sur les études, les enseignements, les diplômes et les débouchés de l'université.

1.2.4. La formation

Les unités documentaires sont des enceintes idéales pour la formation des utilisateurs. Elles ont un personnel qualifié, chargé de la formation des usagers en techniques de recherche, qu'elles soient traditionnelles ou électroniques. Cette formation peut également s'étendre à des opérations techniques comme le classement. Apprendre à identifier le plus rapidement un ouvrage dans un rayon exige un minimum de savoir permettant de décoder et de repérer en un temps rapide un livre classé selon un système bien défini. Le personnel de la bibliothèque est à la disposition des lecteurs pour leur indiquer ces connaissances afin de leur éviter de pertes de temps inutiles dans leur recherche documentaire.

¹⁶ Danset F., 2002, Les collections, guide pratique du bibliothécaire, Revue de littérature du Sud, n° Hors série.

1.2.5. La culture

Les bibliothèques universitaires sont des cadres d'action culturelle et des lieux de mise en valeur de la production culturelle. Elles constituent un pont entre le savoir et les hommes en quête de savoir. Des ressources et des conditions d'accueil favorables à la promotion sociale, à la mise à niveau des connaissances et l'autoformation sont mises à la disposition des hommes désireux de renforcer leurs connaissances.

L'organisation de certaines activités culturelles fait des B.U. des espaces d'animation culturelle.

Parmi ces activités, on peut citer :

- les journées portes ouvertes. Elles sont consacrées à l'action, au fonctionnement et à l'environnement de la bibliothèque. Il se dégage ici les grandes lignes de sa politique et les objectifs de l'année en cours.
- les expositions : ce sont des moments au cours desquels la bibliothèque présente à son public ses nouvelles acquisitions ou autres objets particuliers. Ces expositions peuvent être stables ou itinérantes.
- les conférences-débats : ce sont des rencontres au cours desquelles les auteurs viennent parler de leurs oeuvres ou publications en répondant aux questions du public. Les éditeurs et libraires peuvent également présenter leurs collections et autres produits au cours de ces périodes.

Section 2. Les différentes unités classiques de la B.U.B

2.1. Les unités documentaires classiques

La Bibliothèque universitaire de Brazzaville est un ensemble d'unités documentaires réparties sur la carte universitaire et qui fonctionne selon un modèle éclaté. Chaque établissement de l'université a sa bibliothèque, généralement implantée au sein même de l'établissement, à l'exception de la Faculté des sciences qui a son fonds documentaire à la Faculté des sciences de la santé, autrefois INSSA, pour des raisons de locaux et du personnel. La Faculté de Droit partage le même fonds documentaire avec la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines dans l'enceinte de ladite faculté, sise sur l'avenue Bayardelle, à proximité de l'ambassade de la République populaire de Chine.

2.1.1. La bibliothèque de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH)

Elle est la plus grande et la plus importante des bibliothèques des établissements, par le nombre des ouvrages et autres documents et aussi du fait qu'elle dessert les plus grands établissements par le nombre d'étudiants : la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines et la Faculté de Droit avec respectivement 4930 étudiants inscrits et 2448 soit un total de 7378 sur les 16869 que compte l'université, soit la moitié des inscrits, pour l'année 2008. Cette bibliothèque compte 70146 titres d'ouvrages dont 19199 ont été acquis à partir du 22 janvier 2003 jusqu'au 23 janvier 2007, 919 mémoires, 57 Thèses et 1000 titres de périodiques. La majorité des services de la bibliothèque universitaire s'y trouvent implantés et elle abrite la

direction centrale de cette bibliothèque avec un personnel de 12 agents placés sous le contrôle du Directeur conservateur¹⁷.

2.1.2. La bibliothèque de l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM)

L'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature est chargée de la formation et du perfectionnement des fonctionnaires et agents de l'Etat qui se destinent aux emplois de la catégorie A de l'administration générale, des administrations financières, économiques et sociales, de la magistrature et des affaires étrangères¹⁸.

Elle est créée par décret n° 84/527 du 7/6/84. Elle loge en son sein, sa bibliothèque qui compte 5.210 ouvrages, 44 périodiques ainsi que 3112 mémoires. Deux agents sont affectés à cette bibliothèque. Ses ouvrages sont essentiellement tournés vers l'administration et la magistrature. En 2008, on y compte 484 étudiants.

2.1.3. La bibliothèque de la Faculté des Sciences de la Santé (FSS)

La F.S.S est un établissement chargé de la formation des médecins et des techniciens supérieurs de santé. En 2008, on compte 493 étudiants inscrits. Elle loge sa bibliothèque dans un espace très réduit, aujourd'hui en cours de travaux d'extension et de réfection, qui contient:

- 5.000 titres de monographies;
- 300 titres de périodiques;
- 600 mémoires de licence depuis 1982;
- 700 thèses de Doctorat depuis 1981
- 20 mémoires de CES;
- 30 CD-ROMS sans lecteurs.

Cette bibliothèque, avec un personnel de 3 agents, n'est pas fréquentée : à peine 2 à 10 lecteurs par jour, selon les périodes, et qui y vont exclusivement pour consulter les mémoires, les thèses de doctorat ainsi que les revues dont certains titres sont réguliers.

Cette très faible fréquentation est normale. Elle est due à trois raisons :

- l'absence d'une politique d'acquisition conséquente. Il n'y a plus d'achats depuis 1994. Les ouvrages sont dans un état d'obsolescence avancé ; ce qui pousse les étudiants et autres lecteurs à un exode vers d'autres structures où l'on trouve de bonnes conditions de travail et de recherche comme le centre multimédia de l'OMS qui reçoit plus d'une trentaine de lecteurs par jour, essentiellement les étudiants en médecine.
- l'inadéquation des heures d'ouverture avec les heures de cours. En effet, les heures d'ouverture ne concordent pas avec celles des

¹⁷ Entretien avec le conservateur (décembre 2007)

¹⁸ Article premier du décret portant création de l'ENAM

permanences des étudiants. Pendant les heures d'ouverture, la majorité des étudiants sont en classe ou dans les centres hospitaliers.

- l'ouverture du Centre Multimédia de l'Organisation Mondiale de la Santé. Les étudiants qui font la recherche déferlent dans ledit centre où les conditions sont plus favorables que celles de la bibliothèque, malgré son isolement. Des machines sont mises à leur disposition avec possibilité d'imprimer 10 pages de documents électroniques et de faire des photocopies gratuitement. Deux heures leur sont accordées pour faire des recherches sur Internet. La bibliothèque de l'OMS a considérablement réduit le nombre des usagers de la bibliothèque de la Faculté des Sciences de la Santé.

2.1.4. La bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure (ENS)

Elle fonctionne dans l'enceinte de l'ENS située à quelques mètres du stade Alphonse MASSAMBA-Debat et du Rectorat, qui forme les enseignants des collèges et des lycées. Le fonds documentaire de cette bibliothèque est de 13715 titres d'ouvrages. Il couvre essentiellement les domaines de la pédagogie, la psychologie et autres sciences connexes à l'enseignement.

Dans la salle des périodiques, on trouve:

- 142 titres de périodiques qui ne sont jamais consultés;
- 1350 mémoires qui intéressent visiblement les étudiants en fin de cycle qui préparent le CAPCEG (futurs enseignants des collèges) et le CAPES (enseignants du secondaire deuxième degré). Ces mémoires sont une documentation indispensable pour ces finalistes. Cette salle a une capacité de 8 places assises, ce qui est insuffisant. Certains usagers consultent la documentation debout, faute de chaises ; d'autres se confinent sur un même banc. La bibliothèque et la salle des périodiques ont chacune un personnel de deux agents. L'Ecole Normale Supérieure compte 1077 étudiants inscrits en 2008.

2.1.5. La bibliothèque de l'Institut de Développement Rural (IDR)

L'institut de Développement Rural est chargé d'assurer le développement dans les domaines suivants: génie rural, foresterie, industrie alimentaire, agriculture générale, économie et coopération rurales, administration forestière. Cet institut a été créé par décret n° 75/533 du 11 décembre 1975. Il occupe les anciennes installations de la faculté des sciences. La bibliothèque dudit établissement manque d'espace pour disposer son fonds documentaire dont plusieurs documents sont contenus dans des cartons. Dans ces conditions, il a été impossible d'avoir une idée exacte du fonds documentaire. L'effectif global des inscrits de cette faculté, en année 2008, est de 429.

2.1.6. La bibliothèque de l'Institut Supérieur d'Education Physique et Sportive (ISEPS)

Cet établissement est chargé d'assurer la formation et le recyclage des cadres supérieurs d'éducation physique et sportive.¹⁹ Sa bibliothèque est l'une des plus

¹⁹ L'ISEPS, a été créée par décret n° 78/280 du 13 avril 1978.

petites unités documentaires de la bibliothèque universitaire, par le nombre d'inscrits que compte cet établissement : 446 étudiants inscrits en 2008. La bibliothèque possède 265 ouvrages et un agent opère dans cette structure.

2.1.7. La bibliothèque de l'Institut Supérieur de Gestion (ISG)

Connu sous le sigle (ISG), l'Institut Supérieur de Gestion fait partie des plus petits établissements qui constituent l'université Marien Ngouabi. Il est chargé de former les étudiants dans les disciplines de la gestion comptable, du marketing et du secrétariat de direction. Sa bibliothèque est animée par un agent et contient un nombre très réduit d'ouvrages (100 à 200) et de rapports de stage soutenus par les étudiants finalistes. Cet institut compte 483 étudiants en 2008²⁰.

2.2. Les unités documentaires virtuelles

Depuis 2001, l'Université Marien Ngouabi a introduit les TIC comme support dans l'activité de formation et de recherche. Cette initiative a contribué à transformer radicalement les activités documentaires dans cette institution en introduisant de nouveaux produits documentaires et en réduisant le temps et l'espace. A côté des unités documentaires classiques, sont apparues de nouvelles unités virtuelles qui ont bouleversé la carte des unités documentaires en dépit du fait que le nombre de ces unités virtuelles reste encore limité.

Une unité documentaire virtuelle est un espace bien déterminé où les usagers, grâce à l'Internet, ont accès à la documentation électronique. Cela veut dire que les espaces installés au sein de l'université, par les autorités rectORAles ou les organisations syndicales des enseignants, avec comme l'objectif de faciliter, entre autres, la recherche documentaire des usagers, sont des unités documentaires virtuelles ou des bibliothèques virtuelles. Dans le langage commun, ces unités documentaires virtuelles sont appelées cybercafé. Soulignons que la plus grande bibliothèque actuelle du monde est la bibliothèque virtuelle symbolisée par l'Internet.

A l'Université Marien Ngouabi il existe 6 unités documentaires virtuelles où nous avons mené des investigations. Ce sont : la salle Internet du Rectorat, le Campus Numérique Francophone de Brazzaville, le cybercafé du Synesup de Bayardelle, la Bibliothèque Electronique de l'IDR, le cybercafé du Synalu, la Salle Informatique de la Faculté des Sciences de la Santé.

2.2.1. La Bibliothèque Electronique de l'IDR

L'unité documentaire virtuelle de l'IDR dont la raison sociale est « la bibliothèque électronique de l'IDR » a été créée en Juillet 2003 avec l'idée de constituer un réseau des enseignants/chercheurs qui ont étudié dans le domaine de l'environnement. Ces derniers ont créé une ONG appelée Club des Amis de l'Environnement.

Cette bibliothèque électronique comprend 12 ordinateurs dont 4 en bon état et 8 qui sont en panne. Elle a une imprimante et une photocopieuse. Elle ne dispose pas de

²⁰ Source : Université Marien Ngouabi, Effectifs des étudiants inscrits en année académique 2007-2008 par établissements, par niveaux et par programmes, Direction de la Scolarité et des Examens.

clé USB pour le stockage des informations, ni de téléphone pour la communication extérieure.

Elle ouvre ses portes à 7h et ferme à 21h. Elle a un budget de fonctionnement financé par le Programme Régional de l'Afrique Centrale Pour l'Environnement (CARPE) en collaboration avec l'USAID.

Deux agents y travaillent. Ils n'ont pas reçu une formation de documentaliste. Cependant, l'un possède une licence en lettres et l'autre, un baccalauréat technique. Cette bibliothèque est ouverte à tous. Elle reçoit 10 internautes par jour ; ce nombre réduit s'explique par le fait que l'endroit où est localisée la faculté a subi les conséquences des crises politiques liées au désarmement des ex-miliciens du Pool. Concernant les critères d'accès, les internautes n'ont que des tickets qui indiquent l'heure à laquelle l'utilisateur commence et termine la navigation ; il est aussi interdit de rentrer dans les sites X (films pornographiques). La bibliothèque électronique offre aux usagers plusieurs services : la navigation pour leur recherche, le scannage, l'impression et la photocopie. Les coûts d'accès sont les suivants :

- navigation 500 FCFA l'heure et 300 FCFA demi-heure ;
- scannage 350 FCFA ;
- impression 300 FCFA ;
- photocopie 25 FCFA la page²¹.

Concernant la politique de promotion de cette bibliothèque, il existe une commission chargée de la faire. Selon le répondant que nous avons interrogé, les cybercafés ne constituent pas un frein au bon fonctionnement des bibliothèques classiques, plutôt ils sont venus compléter des manquements dans les unités classiques. A la question de savoir si les internautes sont satisfaits du service fourni, le gestionnaire a répondu par la négative pour des raisons suivantes : le problème d'électricité qui n'est pas fournie toute la journée et qui aurait pu être compensé par un groupe électrogène, la carence et l'insuffisance des machines.

2.2.2. Le cybercafé du Syndicat des Enseignants du Supérieur (SYNESUP)

Ce cybercafé de Bayardelle dont la raison sociale est Cyber.Net, a été créé en Juin 2003. Trois agents y travaillent. Tous sont des bacheliers.

La salle du cybercafé comprend 12 ordinateurs, une photocopieuse, une imprimante de marque Canot Lazer. Cette unité n'a pas de clé USB pour le stockage des informations, ni un téléphone pour la communication externe. Elle a un budget de fonctionnement.

Ce cybercafé vise comme objectif d'aider et faciliter la recherche des enseignants/chercheurs, des étudiants de l'Université Marien Ngouabi et autres usagers. Il offre des services comme le scannage et l'impression des documents, la photocopie, la navigation, le téléchargement, la saisie de texte. Les coûts d'accès sont les suivants : pour l'impression, la page est à 150 FCFA, le scannage à 200 FCFA, la photocopie à 25 FCFA et une heure de navigation est à 500 FCFA²². L'avantage de ce cybercafé est qu'il est implanté à Bayardelle, site où sont localisées les deux plus grandes facultés de l'Université.

²¹ Données collectées lors de l'entretien avec le gestionnaire.

²² Données collectées lors de l'entretien avec le gestionnaire.

De nombreuses difficultés existent encore. Parmi celles-ci, on peut citer l'insatisfaction des internautes à cause du coût de la navigation. Un grand nombre d'entre eux ne savent pas naviguer, surtout les enseignants, ce qui contraint les agents à devenir les moniteurs malgré la charge de travail importante due au grand nombre d'internautes. Certains usagers ne cessent de blâmer les agents quand ils sont en difficulté de télécharger ou d'envoyer des documents. Des vols sont souvent enregistrés dans le cybercafé ainsi que les choses oubliées telles que les portables, les trousseaux des femmes etc. On constate également que certains usagers accèdent aux sites défendus et cela pose problème. A cause de la forte demande, les usagers réclament l'agrandissement de cette salle.

Selon l'agent du cybercafé, les cybercafés ne constituent pas un frein au bon fonctionnement des bibliothèques classiques. L'Internet joue plutôt un rôle complémentaire. On trouve des documents désormais en direct sur le net, d'où la facilité de télécharger, faire des cours à distance, faire des inscriptions dans les universités étrangères, etc.

En ce qui concerne la promotion et la diffusion des produits, des outils documentaires, le gestionnaire nous a appris que cela existait au départ, après la création du cybercafé mais, aujourd'hui, on ne fait plus de promotion puisque ce cyber est connu de tous. La libre recherche et l'accès à la machine sont subordonnés par un ticket ou code d'accès ; ce ticket à un délai d'utilisation indéterminé. Les heures d'ouverture et de fermeture sont : 7 h 30 -18 h15.

Le Cyber.Net reçoit 50 internautes par jour en moyenne. A la question de savoir si les utilisateurs sont satisfaits du service fourni, le gestionnaire a répondu par l'affirmative du moment où ils ne sont jamais plaintifs après service. Plutôt, ils disent « continuez dans ce sens ! ».

2.2.3. Le cybercafé du Syndicat National de l'Université (SYNALU)

Le cybercafé du Syndicat National de l'Université en sigle SYNALU a été créé le 10 Juin 2003. Il est géré par deux agents : un ingénieur et un technicien supérieur en informatique. Cette unité documentaire virtuelle est localisée au campus universitaire.

Le cybercafé du Synalu possède 12 ordinateurs dont 7 en fonctionnement et 5 en état de réparation, une photocopieuse, deux imprimantes une clé USB pour le stockage des informations. Cette salle manque néanmoins de téléphone de service pour la communication externe.

Il vise comme objectif, d'apporter un appui aux activités de recherche des enseignants/chercheurs, des étudiants, de l'Université Marien Ngouabi et des habitants qui sont dans les parages. Le cybercafé du Synalu offre des services comme la navigation, la photocopie, le téléchargement et l'impression des documents, le scannage, la saisie de texte.

Il ouvre de 7h00 à 20h00. Le nombre des usagers est de 20 à 25 internautes par jour. Un ticket est exigé avant d'accéder aux ordinateurs. Les sites pornographiques sont interdits aux usagers.

Les coûts d'accès sont : la navigation 500 FCFA l'heure et 300 FCFA la demi heure, le scannage 500 FCFA la page, l'impression 200 FCFA, la photocopie 25 FCFA la

saisie d'une page 500 FCFA avec tableau et 400 FCFA sans tableau²³. La source du financement de cette unité documentaire est constituée par le budget du Syndicat National de l' Université Marien Nguabi.

Les difficultés rencontrées dans cette salle d'Internet sont, entre autres, les coupures d'électricité souvent enregistrées. Le cybercafé ne dispose pas d'un groupe électrogène. En dépit de ces coupures, il y a aussi des périodes de mauvaise connexion et les usagers se fâchent souvent contre les agents.

A la question sur la promotion et la diffusion des produits, des outils documentaires, le gestionnaire a répondu qu'il existe une commission chargée de la politique de promotion.

A la question de savoir si les utilisateurs sont satisfaits du service fourni, le gestionnaire a répondu par l'affirmative. Il fait observer aussi que quelquefois, certains internautes font des dépassements d'heure.

2.2.4. La Salle Informatique de la Faculté des Sciences de la Santé

La salle informatique de la Faculté des Sciences de la Santé créée en 2001 est gérée par un chef de personnel qui a commencé à travailler en mars 2002. Cette unité documentaire n'a pas de gérant comme tel mais des secrétaires des départements qui y travaillent souvent quand ils ont des travaux de recherche à effectuer. La salle comprend 12 ordinateurs dont 2 qui sont en fonction et 10 qui sont en panne, compte tenu des cartes mères usagées. La Faculté a jugé mieux d'acheter des nouvelles machines que d'acheter des pièces de rechange surtout qu'elles coûtent extrêmement cher ; il y'a également une imprimante et 4 photocopieuses mais qui se trouvent dans le bureau du doyen. Le cybercafé ne dispose pas de téléphone pour le service, ni de clé USB pour le stockage des informations. Cette salle a un budget de fonctionnement géré par la faculté.

La salle informatique de la F.S.S. vise comme objectif de promouvoir les activités de recherche des enseignants/chercheurs et des étudiants de la faculté des Sciences de la Santé uniquement. Cette salle est réservée aux étudiants finalistes des 6^e et 7^e années. Elle offre également des services comme la recherche aux enseignants/chercheurs et aux étudiants ; la navigation est gratuite ; les jours de cours sont prévus pendant lesquels les professeurs font des cours d'informatique médicale aux étudiants.

La source du financement de cette unité documentaire est constituée par le budget de l'Université Marien Nguabi.

Les difficultés rencontrées dans cette salle d'Internet sont : l'insuffisance de postes, des coupures de signal souvent enregistrées.

A cause de la forte demande des étudiants pour leur recherche, la F.S.S. envisage l'ajout des ordinateurs surtout qu'il est prévu une session du concours du CAMES en novembre 2008, à Brazzaville.

Selon le chef du personnel de la F.S.S. qui s'occupe de ces machines, les cybercafés ne constituent pas un frein au bon fonctionnement des bibliothèques classiques. Au contraire, les TIC aident à s'ouvrir au monde extérieur.

²³ Données collectées lors de l'entretien avec le gestionnaire

Il n'existe pas une politique de promotion et de diffusion des produits, des outils documentaires, mais plutôt une politique de propagande pour avoir plusieurs machines.

Concernant l'accueil du public, les critères de consultation d'un document à l'Internet sont : basés sur la libre recherche. Cependant, la consultation est réservée uniquement aux enseignants de la F.S.S. de l'Université Marien Ngouabi et aux étudiants de la dite faculté en instance de soutenance. Les heures d'ouverture sont : 8 h -14 h.

La salle Informatique de la F.S.S. reçoit 10 usagers au moins par jour. A la question de savoir si les usagers sont satisfaits du service fourni, le chef du personnel a répondu par la négative en raison de l'insuffisance des machines.

2.2.5. La Salle Internet du Rectorat

La salle Internet du Rectorat créée en 2001, est gérée par une gestionnaire qui a commencé à travailler en novembre 2002. C'est l'unique agent de cette unité documentaire. Elle comprend 8 ordinateurs, un téléphone portable pour le service et une clé USB pour le stockage des informations. Cette salle a un budget de fonctionnement.

Cette salle a pour objectif d'aider et de faciliter la recherche à l'Université Marien Ngouabi. Elle offre plusieurs services aux enseignants chercheurs : la recherche, la navigation gratuite, le scannage et l'impression des documents. Le coût de l'impression est de 100 FCFA la page et le scannage à 300 FCFA la page²⁴.

La source du financement de cette unité documentaire est constituée par le budget de l'Université Marien Ngouabi. Le temps de navigation minimum est 1 heure et le maximum, 3 heures, ce qui est très avantageux pour les enseignants chercheurs. Mais beaucoup reste à faire pour satisfaire tous les internautes, à cause de l'insuffisance des postes, des coupures de signal souvent enregistrées et le manque de photocopie. De plus, en dépit de la forte demande, le Rectorat n'envisage pas d'agrandir cette salle.

Beaucoup de documents sont désormais en direct sur le net, d'où la facilité de télécharger et d'avoir tout un document entier.

Selon la gestionnaire de la salle, il n'y a pas une politique de promotion. La salle est limitée à la seule utilisation de l'Internet.

Concernant l'accueil du public, la consultation d'un document à l'Internet obéit au principe de la libre recherche ; la consultation est réservée uniquement aux enseignants de l'Université Marien Ngouabi. Les heures d'ouverture et de fermeture sont : 8 h -14 h.

La salle Internet du Rectorat reçoit 15 internautes par jour et 50 internautes au moins par semaine. Le service fourni est satisfaisant d'autant plus que la navigation est gratuite et l'impression moins chère.

²⁴ Données collectées lors de l'entretien avec la gestionnaire.

2.2.6. Le Campus Numérique francophone de Brazzaville (CNFBR)

2.2.6.1. Présentation

C'est une unité documentaire récente, créée avec l'appui de l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF). Lors de sa visite en République du Congo, Madame Gendreau-Massaloux, Rectrice de l'Agence universitaire de la francophonie a inauguré à Brazzaville le campus numérique francophone de l'Université Marien Ngouabi, le mardi 7 mars 2006. Il a été ouvert au public le même jour de l'inauguration. Il vise à développer l'usage des technologies et en faciliter l'accès aux étudiants, enseignants et chercheurs. Il contribue également au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Campus Numérique est constitué des locaux suivants :

- ✓ une salle d'attente ;
- ✓ une infothèque ;
- ✓ un centre de ressources ;
- ✓ deux cyberspaces ;
- ✓ une salle d'autoformation ;
- ✓ une salle de formation.

2.2.6.2. Accès à l'Internet

Il est réservé aux universitaires (étudiants, enseignants, chercheurs) ; la navigation est illimitée lorsque les postes sont disponibles.

Les tarifs des abonnements des étudiants, enseignants chercheurs et autres, de l'Université Marien Ngouabi, sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : répartition des tarifs (FCFA)

Abonnements	Etudiants	Enseignants/chercheurs	Autres
Mensuel	3 000	6 000	6 000
Trimestriel	8 000	15 000	15 000
Semestriel	15 000	25 000	25 000
Annuel	25 000	40 000	40 000

Source : enquête 2008

Le Campus Numérique exige aux abonnés la présentation des pièces suivantes :

- une photo d'identité ;
- une carte professionnelle ou d'étudiant d'un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche, de l'année en cours ;
- le montant correspondant à l'abonnement.

Cette unité offre à tous les usagers la possibilité de commander des articles scientifiques et des thèses en français et dans les autres langues. Ce service repose

sur l'interrogation des bases de données de l'Institut de l'Information Scientifique et Technique (INIST).

Tableau 2. Montant pour les commandes des articles et des thèses

Commande d'un article	Commande d'une thèse
2 500FCFA en français	19 000FCFA en français
3 500FCFA en anglais	22 000FCFA en anglais
Plus 100FCFA/ page imprimée	Plus 100FCFA/ page imprimée

Source : enquête 2008.

Au Campus Numérique, il existe un portail d'accès pour l'infothèque francophone dont le site est : www.infotheque.info et qui comprend plus de 4 300 ressources. Il est organisé autour d'un catalogue de ressources pédagogiques et scientifiques francophones. Il valorise la production et les activités de la communauté scientifique francophone.

Pour se documenter, le Campus Numérique offre plusieurs facilités pour la consultation des revues, des journaux et des CD-ROM.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CHAPITRE II. LES ACTIVITES DOCUMENTAIRES A L'UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

L'activité documentaire se réalise dans un contexte bien particulier. Selon Fondin (cité par Le Roux 2005)²⁵, l'activité documentaire est toujours située dans un temps, dans un lieu et insérée dans un réseau de personnes, de machines, de techniques et de documents (physiques ou virtuels) qui interagissent. Les différentes activités documentaires comprennent trois composantes : la collecte, le traitement et la diffusion.

Section1. Les différents modes de collecte à la B.U.B

Les principes de développement d'une bibliothèque reposent essentiellement sur sa politique documentaire définie comme l'ensemble des objectifs que peut viser un service documentaire pour servir un public bien défini. C'est ce qui conditionne l'organisation et la gestion de la fonction documentaire d'un organisme²⁶.

Ainsi, la politique d'acquisition est comprise comme l'ensemble des dispositions que les responsables d'une structure documentaire peuvent engager pour l'accroissement du fonds documentaire de l'institution, autrement dit un ensemble de stratégies conçues et appliquées par le documentaliste en vue de mettre à la disposition des usagers les documents qui répondent à leurs préoccupations, qu'il s'agisse des documents imprimés ou électroniques.

A l'instar de toutes les bibliothèques, la bibliothèque universitaire Marien Ngouabi est une structure documentaire qui fait usage des deux principales voies d'accroissement du fonds documentaire: la collecte à titre onéreux et à titre gracieux.

1.1. La collecte à titre onéreux

Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette forme d'enrichissement des collections exige des moyens financiers. Les achats constituent la principale source d'accroissement d'un fonds documentaire que toutes les unités documentaires dignes de ce nom devraient adopter. A la bibliothèque universitaire de Brazzaville, cette forme d'acquisition est définie par l'article trois du premier titre du règlement intérieur de la bibliothèque. En effet, pour l'enrichissement constant du patrimoine intellectuel, il a été institué un comité de la BU présidé par le Directeur. Il est composé en temps normal de tous les secrétaires académiques de l'université et des chefs de service.

Ce comité est chargé de la sélection des ouvrages de l'ensemble des bibliothèques universitaires à partir des catalogues, des bibliographies et de toutes les autres

²⁵ Le Roux L., 2005, Savoir répondre aux défis de l'explosion informationnelle, www.itu.int

²⁶ Dictionnaire encyclopédique de l'Information et de la Documentation. Nathan, 1987.-p. 458.

sources d'informations bibliographiques. Il détermine le quota budgétaire de chaque bibliothèque, évalue le montant des livres sélectionnés et voit dans quelle mesure les crédits dont dispose la direction de la bibliothèque universitaire peuvent permettre l'acquisition de cette liste.

Il est convoqué, en principe, deux fois l'an, par son président, dans la première quinzaine de décembre pour les commandes relatives à l'année universitaire en cours et dans la deuxième quinzaine de mai pour les commandes concernant la prochaine année universitaire. Ce comité peut également se réunir en cas de besoin si les 2/3 de ses membres en voient la nécessité.

Mais, aujourd'hui, nous constatons que ce comité de la B.U n'existe presque plus. Tout au moins, il est en état de veille. Les questions financières et le déficit en personnel sont les principales causes qui ont jeté cette structure dans une longue léthargie. C'est ce qui ressort des entretiens que nous avons eus avec le conservateur en chef et quelques agents de la bibliothèque en particulier les chefs de service.

1.1.1. L'achat des livres

C'est la rubrique la plus importante. Plus de la moitié du budget est consacrée aux acquisitions onéreuses. Depuis 2003, les autorités rectorales arrivent tout de même à acheter des ouvrages. Il y a deux ans, les ouvrages d'un montant de 4 000 000 FCFA ont été commandés par le rectorat après le dépôt des factures des documents à acquérir par la direction centrale, essentiellement destinés à la bibliothèque de la Faculté des lettres et des sciences humaines.

Concernant les acquisitions de 2005-2006, environ 5 000 000 de FCFA ont été débloqués par la tutelle pour la commande des ouvrages. Ces acquisitions concernent la Faculté des sciences de la santé. D'autres commandes de près de 10 000 000 de FCFA devraient être lancées en 2007. Pour un budget de 27.000.000 FCFA, 15.000.000 FCFA sont consacrés à la commande des ouvrages²⁷.

1.1.2. Fonctionnement interne

Dans cette rubrique, nous avons des sous rubriques comme : achat du matériel de bureau et d'informatique (stylos, papier, disquettes et autres fournitures de bureau). Une part est aussi réservée à la maintenance des équipements électroniques et à l'entretien de l'espace de la bibliothèque (remplacement des objets endommagés, propreté...). La poste est aussi une sous rubrique très importante, elle est consacrée au dédouanement des colis qui sont destinés à la bibliothèque. Dans ce cadre, il arrive que les fonds soient mis à la disposition de la direction centrale après avoir émis ses besoins.

En 2007, pour toutes les rubriques, la tutelle est parvenue à atteindre le chiffre des vingt millions avec l'achat de trois micro-ordinateurs pour la bibliothèque. Mais, la lenteur avec laquelle le Rectorat exécute les besoins de la bibliothèque est à déplorer. En effet, Le programme élaboré par le conservateur commence à être

²⁷ Données collectées lors de l'entretien avec le gestionnaire.

examiné entre mars et avril, ce qui entraîne l'inadéquation entre l'année académique et les besoins de la bibliothèque. Il faudrait aussi signaler que ce budget n'est toujours pas utilisé jusqu'au dernier franc. De plus, dans la gestion du budget de la bibliothèque, il y a toujours la main mise des autorités rectorales, alors que la bibliothèque devrait elle-même gérer son enveloppe budgétaire.

1.2. La collecte à titre gratuit

Contrairement aux acquisitions onéreuses qui nécessitent des moyens financiers pour acquérir les livres, la collecte à titre gratuit ne demande pas des moyens pécuniaires pour l'accroissement d'un fonds documentaire. Ce sont des offres que des personnes morales ou physiques peuvent faire à la bibliothèque. Il peut encore s'agir d'autres formes de circuits qui peuvent permettre à des structures documentaires d'enrichir leurs collections. On peut alors citer: les dons, les échanges, les legs et les dépôts universitaires.

1.2.1. Les dons

Ce sont des documents que la bibliothèque peut recevoir d'une personne morale ou physique. La majorité des bibliothèques ont des partenaires qui leur font des dons qui peuvent être spontanés ou sollicités. Depuis environ 15 ans, la bibliothèque universitaire de Brazzaville vit plus de gratuités que d'achats. Elle essaie donc ça et là, de lancer des SOS à destination des organismes nationaux ou internationaux pour demander une assistance documentaire.

Elle a pour cela tissé des relations de partenariat avec :

- L'OMS Congo et le Bureau Régional de l'OMS pour l'Afrique. Ces deux partenaires travaillant dans le cadre de la santé s'intéressent à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature, et surtout à la Faculté des Sciences de la Santé qui reçoit d'elles, de manière régulière des CD-ROM, sans appareils d'ailleurs capables de les lire, et une documentation médicale, souvent non sollicités. Elles répondent aussi parfois favorablement aux besoins de la bibliothèque en charge des questions sanitaires. A ce titre, nous pouvons citer la remise au Doyen de cette faculté de six ordinateurs sollicités par le service de la bibliothèque. Toujours dans le cadre du partenariat médical, la Conférence internationale des doyens des facultés de médecine en sigle CIDMEF basée à Tours en France, envoie à la faculté de Brazzaville une documentation relative à la santé. Ici, pour la plupart des cas, les dons sont spontanés.
- Le Centre Culturel Français (CCF), l'Ambassade de France, Le Bureau International du Travail (BIT), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et l'UNESCO également partenaires de la bibliothèque universitaire de Brazzaville, qui répondent parfois favorablement aux besoins émis par la bibliothèque ; c'est le cas de l'Ambassade de France qui lui a remis des dictionnaires en 2006.
- la jeune Chambre Economique de Béziers en France qui répond aux besoins de la faculté des sciences économiques de l'université ; l'Association du Développement des Universités Francophones Africaines basée aussi en France qui a fait un important don d'ouvrages à la bibliothèque dont les

bénéficiaires sont la Faculté de Droit, la Faculté des Sciences Economiques, l'Institut Supérieur de Gestion. Avec cette association, ces dons n'ont pas été sollicités mais plutôt spontanés. Plusieurs de ces documents sont encore entassés dans les différents bureaux de la Direction centrale en train d'attendre leur traitement.

Cette forme d'acquisition n'est toujours pas favorable à la B.U. du fait que les documents qui lui sont donnés ne répondent toujours pas aux besoins des utilisateurs surtout quand il s'agit des dons spontanés. Généralement, c'est le fruit d'un désherbage. Exemple, entre 2001 et 2002, la direction centrale de la bibliothèque avait reçu un don constitué en majorité des ouvrages destinés à l'enseignement primaire et secondaire. Le don est un mode à risque. Il ne faut pas en effet prendre pour ne pas saturer son espace et non plus refuser pour vexer le donateur.

1.2.2. Les legs

Les legs sont aussi une forme d'acquisition non onéreuse que la bibliothèque peut recevoir des mêmes sources précitées mais cette fois-ci accompagnée d'un acte judiciaire. La B.U. de Brazzaville ne connaît pas cette forme d'acquisition, faute de partenaires.

1.2.3. Les échanges

Ce mode concerne beaucoup plus les structures documentaires qui sont en réseau documentaire. Ce sont des services par lesquels les organismes se fournissent mutuellement des documents de valeur. Dans ce cadre, la BU essaie de nouer des relations de partenariat avec la Bibliothèque Nationale de France qui lui avait envoyé une liste d'ouvrages à sélectionner, malheureusement cette coopération n'a pas eu d'effet, faute de répondant au niveau de Brazzaville. S'agissant de la Bibliothèque Nationale Congolaise, il est pourtant possible de récupérer les journaux nationaux.

1.2.4. Le dépôt universitaire

C'est une forme de dépôt légal qui contraint les étudiants et chercheurs de l'espace universitaire à déposer un exemplaire ou deux de leur travail de recherche à la bibliothèque universitaire. Il peut donc s'agir d'un mémoire, d'une thèse et autres documents. Les travaux de recherche des étudiants finalistes (mémoire de maîtrise, thèse de doctorat) peuvent, grâce au système de dépôt universitaire, être mis à la disposition des autres lecteurs qui pourront si nécessaire s'en inspirer dans leurs propres travaux de recherche ou simplement pour leur culture générale.

Tout individu en fin de cycle, avant de soutenir, est tenu aussi de déposer tous les documents de la BU qu'il détiendrait et un quitus lui est délivré. Cette condition n'est plus en vigueur du fait de la suspension des prêts à domicile dans certaines unités documentaires.

Pour toutes ces formes d'acquisitions gratuites, aucun texte ne régit ce partenariat. Autrement dit, cette coopération n'est fondée sur aucun accord.

Section 2. Le traitement et la diffusion des produits documentaires

2.1. Le traitement

Le traitement consiste dans un premier temps en la mise sous une forme simple (une fiche ou une notice) de l'information brute contenue dans le document primaire, afin que l'utilisateur puisse en premier lieu retrouver le sujet de l'ouvrage ou l'article dépouillé, et ensuite y accéder facilement. Le traitement aboutit au classement du document dans les rayons d'une bibliothèque classique ou dans le site d'une bibliothèque virtuelle.

A la bibliothèque de l'université Marien Ngouabi, l'activité de traitement documentaire se déroule suivant plusieurs étapes. Au cours de la première, les livres, les revues, les mémoires doivent être inscrits dans un registre d'inventaire, et dans un registre spécialement réservé aux périodiques qui sont inscrits dans un ordre numérique par titre.

Durant la deuxième, le titre est catalogué selon la norme en vigueur. Comme pour tous documents, après les avoir enregistrés, il faut les estampiller en apposant le tampon de la bibliothèque universitaire sur la couverture, ainsi que sur les pages ou les illustrations non paginées à l'intérieur du document. Ce faisant, on vérifie si la pagination ne comporte pas de défauts (page manquante). L'estampillage permet d'identifier la bibliothèque propriétaire du document et d'éviter que des usagers indécents ne s'autorisent à le voler pour les posséder ou pour les revendre sur le marché (Bruthiaux 2002)²⁸. A la B.U., la première page, la seconde page du titre, la page 21, la page 99 et la dernière page du tableau matières, sont systématiquement estampillées.

Il faut dire, concernant cette activité, que le temps n'est pas fixe pour traiter un document. Cela dépend du mode de travail du bibliothécaire. Pour ce faire, la B.U. possède les outils suivants: le tampon pour estampiller, le crayon pour éviter les erreurs ou double écrits permettant d'inscrire les références du document ; la colle ou le scotch pour coller les mêmes références souvent imprimées et les placer sur le dos du document.

Il est important que l'équipement complet soit terminé avant de prêter un livre au public car, il est nécessaire d'effectuer ce travail avec méthode et rapidité. Il faut rappeler qu'à cette étape, le report du numéro d'inventaire et l'estampillage sont déjà effectués. La cote est un ensemble de lettres pour les ouvrages de fiction ou des chiffres et des lettres pour les ouvrages documentaires. Ces chiffres sont les indices tirés de la classification de Dewey. Il s'agit de reporter la cote choisie au moment de l'indexation sur la page du titre. On la place habituellement en haut et à droite. On la porte également sur une étiquette apposée sur le dos du livre. L'outil qui aide le bibliothécaire à faire ce traitement documentaire avec rapidité est le guide pratique de la classification décimale de Dewey.

²⁸ Bruthiaux P., 2002, Traitement des périodiques, guide pratique du bibliothécaire, revue des littératures du Sud, n° Hors série.

Afin de faciliter la recherche, l'identification et la localisation des documents en possession par la B.U, le bibliothécaire chargé du service de traitement, rédige pour chaque ouvrage une notice catalographique fréquemment appelée fiche dans les catalogues manuels. On sait aussi qu'un catalogue est souvent appelé fichier (Balicki 2002)²⁹.

Toutes les activités menées par les bibliothécaires, depuis la sélection des titres, le catalogage, l'indexation et le classement, ont pour finalité de signaler le livre, de le faire connaître, de lui donner âme et vie, pour finalement faciliter la rencontre avec le lecteur (Diongue Diop 2002)³⁰.

2.2. La diffusion

L'activité de promotion et de diffusion documentaire est importante pour une unité documentaire. Elle fait partie intégrante de sa stratégie pour attirer les utilisateurs, susciter leur intérêt en faisant connaître auprès de ceux-ci les produits documentaires dont ils ont besoin dans la formation et la recherche. Il va sans dire que dans l'univers actuel marqué par une prolifération de sources documentaires à cause de l'expansion des TIC, une unité documentaire qui veut attirer le public est obligée de mener une stratégie de communication appropriée pour que la diffusion soit efficace. Cette stratégie s'appuie sur les campagnes d'information axées sur la diffusion de catalogues, de prospectus, l'organisation de conférences et portes ouvertes, d'expositions de livres et revues, etc. L'activité de promotion à la bibliothèque universitaire n'existe plus comme auparavant par manque d'agents et de ressources. L'activité de diffusion se limite à la seule mise à la disposition des usagers du nom et du titre de l'ouvrage. Il n'y a plus des expositions de livres, des conférences débats avec la participation des auteurs, des messages publicitaires dans les médias, des affiches, etc.

S'agissant de l'accès aux documents, les usagers doivent remplir les conditions suivantes :

- pour les étudiants, présenter une carte d'étudiant(e) de l'année en cours ou à défaut de carte, la déclaration de recette. Ils ont la possibilité de lire sur place ou d'emprunter deux livres à restituer dans un délai de 15 jours.
- pour les enseignants, présenter leur carte professionnelle.

Le libre accès n'existe pas pour les étudiants à la bibliothèque universitaire, contrairement à d'autres bibliothèques comme celles de l'OMS, du CCF, etc. Cette mesure a été prise pour empêcher le vol des documents. Cette mesure, si elle permet de conserver le maximum de titres en limitant les vols, a comme inconvénient de créer une distance entre le produit documentaire et l'utilisateur. Cette distance tend à réduire la fréquentation des usagers qui préfèrent se rendre dans les bibliothèques où ils ont un accès direct aux ouvrages et revues. La plupart des

²⁹ Balicki N., 2002, Initiation au catalogage, guide pratique du bibliothécaire, revue des littératures du Sud, n° Hors série.

³⁰ Diongue Diop M., 2002, La bibliothèque dans la chaîne du livre, guide pratique du bibliothécaire, revue des littératures du Sud, n° Hors série.

personnes interrogées ont affirmé que l'accès libre aux produits documentaires leur conférait une plus grande marge de manœuvre dans le choix et la sélection des documents dont ils avaient besoin. Cela leur donnait aussi la possibilité de prendre des initiatives pour identifier rapidement le document recherché. Enfin, le libre accès leur donnait l'occasion de mieux connaître l'éventail des documents existants et de nouvelles sources de savoir bibliographiques sur des auteurs dont ils n'avaient pas au départ une connaissance. On peut donc affirmer que la pratique du libre accès conduit à un enrichissement du lecteur. Lorsque cette pratique est limitée ou prohibée, elle ne permet pas à l'utilisateur de s'approprier toute expérience allant de l'identification d'un document dans un fichier jusqu'au retrait de celui-ci des rayons de la bibliothèque en passant par le repérage de sa codification. La documentation scientifique est une activité qui met l'utilisateur en face de plusieurs alternatives et de choix multiple surtout lorsqu'il veut se documenter sur des thèmes où il existe une documentation abondante et variée. C'est pourquoi, beaucoup d'unités documentaires modernes autorisent le libre accès tout en mettant en place des systèmes de surveillance électronique empêchant la sortie frauduleuse de documents.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

DEUXIEME PARTIE

L' EMERGENCE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION, LEUR APPORT ET LEURS LIMITES DANS LES UNITES DOCUMENTAIRES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

CHAPITRE III. L'AVENEMENT DES TIC ET LEUR ROLE DANS LES UNITES DOCUMENTAIRES

L'avènement des TIC est un phénomène relativement récent au Congo puisqu'elles font leur introduction à la fin des années 1990. Il faudra attendre la période d'après 2000 pour que les TIC connaissent une extension dans le pays et qu'elles commencent à être utilisées dans le système documentaire.

Section 1 : Les caractéristiques des TIC

Le XXI^{ème} siècle se dessine comme un siècle essentiellement informatif, par l'explosion et la diversification des moyens de communication dont les plus appropriés et les plus indiqués pour la réalisation de toutes formes de transactions sont les technologies de l'information et de la communication (TIC). Il nous paraît ainsi nécessaire de voir et de comprendre ce que peuvent apporter les TIC aujourd'hui et particulièrement au niveau de l'unité documentaire. Les TIC peuvent aider par exemple à :

- organiser et gérer plus efficacement les unités documentaires ;
- envoyer et recevoir instantanément du courrier ;
- saisir de nouvelles possibilités de travail qui minimisent les inconvénients liés à la distance ;
- avoir en temps réel, sans contrainte de localisation, ni de déplacement, accès à une masse sans cesse croissante d'informations multimédias à l'échelle planétaire.

Toutes les possibilités qu'offrent les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont si extraordinaires et fascinantes qu'il serait dommageable de ne pas y faire cas.

1.1. Aperçu historique, caractéristiques et ampleur des TIC

1.1.1. Historique

Les technologies de l'information et de la communication peuvent être définies comme un ensemble de technologies utilisées pour traiter, modifier et échanger l'information, plus spécifiquement les données numérisées.³¹

L'information est tout d'abord une composante matérielle: elle est une somme de renseignements qui sont autant d'expressions, de caractéristiques, de codifications qui sont importantes pour les gestionnaires dans l'exercice de leur prise de décisions.

La communication, dans un sens général, est la transmission des messages entre émetteurs et récepteurs. Dans un sens plus précis, le mot communication désigne un ensemble d'actions visant à transmettre des messages à différents publics (cibles)

³¹ Définition obtenue sur www.Info.Route.Org

dans le but de modifier leurs niveaux de connaissances, leurs attitudes ou leurs comportements.³²

Marc Vareille (2006)³³ définit la technologie comme l'ensemble des connaissances et des pratiques mises en œuvre pour offrir à des usagers des produits ou des services. Ces technologies dont le symbole vivant est l'Internet, sont intimement liées au développement de l'informatique. Celle-ci peut-être définie comme une science de traitement rationnel et automatique des données ou informations, par le moyen d'une machine électronique appelée ordinateur.

C'est la cybernétique qui est à l'origine de l'informatique. Cette science inventée en 1948 par Norbert Wiener, étudie les régulations et la communication chez les êtres vivants et les machines construites par l'homme (De Rosnay 1977 : 91)³⁴. On essayait de comprendre le fonctionnement des êtres vivants, c'est-à-dire, la nécessité de faire exécuter par des machines, certaines fonctions propres aux organismes vivants. Toutes ces recherches ont donné naissance à la bionique, cette discipline qui a permis la réalisation des travaux sur l'intelligence artificielle et les robots.

Mais les débuts de l'ordinateur partent du XVIIe siècle avec la fabrication, par l'homme, des outils de maîtrise des techniques de calculs rapides et sûrs. L'apparition de ces machines a bouleversé les méthodes de travail, le rôle des individus et même la manière de poser certains problèmes dans l'entreprise.

Si hier, seule la robotique pouvait offrir un traitement rapide de la tâche à accomplir, aujourd'hui les TIC offrent des possibilités de collaboration pratiquement illimitées. Actuellement, on assiste aux technologies d'intégration, car les moyens traditionnels de communication tels que la poste, le routage, sont complétés par des formes plus souples, par exemple : la messagerie électronique, l'intranet, le fax et autres...

1.1.2. Caractéristiques

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) sont un sujet qui ne laisse personne indifférent aujourd'hui. L'informatique a donné naissance aux TIC dont l'impact sur l'ensemble de la société n'a pas encore fini d'être mesuré. Du fait de cette révolution technologique, les notions d'espace et de temps n'ont plus la même valeur qu'elles avaient autrefois. Ainsi, de façon instantanée, l'Africain peut grâce aux moyens satellitaires, recevoir la même information que l'Américain ou l'Européen.

Mais, c'est sûrement l'Internet qui a causé ce bouleversement qui consiste à raccourcir le temps et les distances, et à faciliter le transport des informations. Les technologies de l'information et de la communication se caractérisent par une immédiateté des apports. Cela peut se constater par :

- une réduction des contraintes d'éloignement : les TIC permettent à distance de se communiquer, de recevoir l'information du reste du monde en temps voulu ;

³² Kempf et al. 2001, p. 32

³³ Vareille M., 2006, Définition de la technologie, Dictionnaire du Net, www.clgdrouyn.fr

³⁴ De Rosnay, 1977, Le macroscopie : vers une vision globale, Ed. du seuil

- une compression du temps : avec les TIC, il est possible de communiquer immédiatement d'un point à l'autre en un temps réduit ;
- le stockage de volumes considérables d'informations et la souplesse dans l'utilisation de celles-ci.

1.1.3. Ampleur

L'émergence des TIC s'est fait remarquer par l'apparition de certains métiers longtemps ignorés par les Congolais, de même que l'émergence de diverses machines servant d'infrastructure (ordinateur, fax, photocopieuse, téléphone...). La grande tendance est surtout l'apparition des cybercafés et des maisons informatiques à travers toute la ville de Brazzaville. Ainsi, nous tenterons de montrer la complexité des TIC, ensuite nous parlerons des cybercafés et enfin des différents outils de communication liés aux technologies de l'information et de la communication.

1.1.3.1. Complexité des TIC

Les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) sont souvent assimilées à l'Internet. Cependant, la notion est plus complexe, étant donné qu'il existe plusieurs définitions possibles. En fait, les TIC regroupent les domaines des télécommunications, de l'audiovisuel, de l'informatique, du multimédia ainsi que les réseaux comme ceux des satellites et du câble.

Ces technologies désignent des outils et équipements intervenant à toutes les étapes de la gestion de l'information :

- la collecte de l'information : scanner, caméra numérique, appareil photo numérique, etc.
- le stockage de l'information : disque, cédérom, disquettes, cassettes, etc.
- le traitement de l'information : ordinateurs, calculatrices, etc.
- la diffusion en grande quantité des informations stockées sous forme d'images, de sons et de données : Internet, télévision interactive, imprimantes, radio, etc.

Par la rapidité des traitements et la quantité importante d'informations qu'on peut stocker et diffuser, les TIC offrent de nouveaux modes d'organisation, une grande mobilité, une gestion d'activités en temps réel, des formes d'interactivité et de nomadisme, une flexibilité accrue, etc. (Kargne 2004)³⁵.

1.1.3.2. Les cybercafés

L'apport des TIC dans la société a entraîné de multiples bouleversements dans la vie quotidienne. Comme on peut le constater, l'Internet qui était à peine au stade du balbutiement avant juin 1997, a fait quelques progrès à Brazzaville. Cela se traduit par un nombre sans cesse croissant des cybercafés.

Le cybercafé est un lieu d'échange d'informations, par le biais de l'ordinateur et (communication) de l'homme. C'est un lieu où l'on accueille plusieurs internautes. C'est un espace de convivialité, de rapport entre les internautes (collégiens, lycéens, universitaires ainsi que hommes d'affaires). Cependant, les raisons de fréquentation

³⁵ Kargne H., 2004, TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance, communication au colloque sur le développement durable, leçons et perspectives, OIF, Ouagadougou.

d'un cybercafé dépendent des besoins de l'internaute. La recherche des informations diverses caractérise le point fort du recours au cybercafé (Internet).

Au cybercafé, on peut naviguer, c'est-à-dire que l'internaute à travers le Net peut communiquer et accéder plus facilement à l'information et l'actualité. Il permet aussi de faire des recherches même dans le cadre des études ou de toutes autres opérations sur le net. La navigation (Internet) permet la découverte et le contact avec le monde extérieur. Les internautes fréquentent donc les cybercafés pour envoyer et recevoir des messages dont les coûts varient en fonction de l'heure. On peut aussi « tchatcher » : rechercher des partenaires, fournisseurs, etc.

Toutefois, ces cybercafés sont insuffisants. Il faut attendre au minimum une demi-heure pour pouvoir naviguer. Les Congolais découvrent de plus en plus les avantages et les opportunités des technologies de l'information à travers l'utilisation de l'Internet et particulièrement la messagerie électronique (e-mail).

1.2. Différents outils liés aux TIC

La société de l'information est en train de naître et avec elle de nouveaux pouvoirs, de nouveaux enjeux et de nouveaux défis. Avec l'avènement de l'imprimerie, du téléphone et de la télévision, puis récemment des réseaux comme Internet, naissent des sociétés d'intelligence (De Rosnay 2000)³⁶.

Il existe une multitude d'outils de communication liés aux TIC. Présentons quelques uns d'entre eux et leur rôle dans la vie d'une unité documentaire.

Le téléphone : Il représente l'outil le plus ancien et le plus répandu dans le monde. C'est un acteur omniprésent dans l'unité documentaire. Il permet de faire véhiculer l'information, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'unité documentaire. Avant, il était fixe ; depuis quelques années, on a inventé la téléphonie mobile. Le téléphone mobile a plusieurs fonctions permettant à l'utilisateur d'activer des différents supports se rattachant à la documentation (messagerie, répertoire des appels, photographies, sons, etc). Il permet de garder des messages de plusieurs mois, de prendre des photos du téléphone en les transmettant dans l'ordinateur à l'aide d'une fiche. Il permet aussi une communication à grande distance entre deux personnes, à n'importe quel moment de la journée. Il a l'avantage de ne pas mobiliser, contrairement à l'Internet, une infrastructure importante. Deux téléphones portables suffisent pour établir la communication et transmettre le message.

Le télex : en tant que moyen de télécommunication combine à la fois le télégraphe et le téléphone : il permet la transmission à distance de textes dactylographiés qui viennent s'imprimer chez les usagers équipés d'appareils téléimprimeurs. Beaucoup d'agences des compagnies aériennes internationales utilisent encore le télex (Ethiopian Air Lines, Air France, etc.) Beaucoup de sociétés ont délaissé ce mode de communication pour le remplacer actuellement par le fax.

La téléconférence ou visioconférence : c'est un moyen de communication audiovisuel. A partir des studios équipés, cette technique permet à l'unité

³⁶ Idem.

documentaire et plus particulièrement aux dirigeants de participer à des réunions (avec vision réciproque) avec des participants géographiquement dispersés. Cette technique est importante pour les institutions et entreprises travaillant en réseau.

Les logiciels : ce sont des programmes informatiques qui permettent de travailler sur un ordinateur, qui peuvent réaliser une tâche précise. Ces outils permettent à l'unité documentaire de savoir par exemple le nombre d'abonnés ou d'utilisateurs, le fonds documentaire, les dépenses effectuées pendant une période donnée (le logiciel ciel- compta), la base des données des commandes, des produits vendus et restants (Access).

Le CD-ROM : c'est un disque compact dont la mémoire conserve des informations qui peuvent être lues sur ordinateur, pouvant contenir des images fixes ou animées. Il permet un stockage et le transfert des informations ; il peut permettre à l'unité documentaire de présenter de façon animée le fonds documentaire disponible, les acquisitions récentes, les bases de données etc. D'autres outils récents de stockage d'informations sont venus compléter les CD-ROM : ce sont les clés USB.

Le DVD : c'est un disque optique utilisé pour le stockage des données notamment la vidéo numérique. Apparue en 1996, elle fait suite aux CD-ROM et permet de stocker des textes des sons et des images sur un support optique. Sa capacité de stockage varie de 4,7 à 17 gigaoctets.

1.3. L'Internet

Il semble être le vecteur d'une nouvelle économie, synonyme de nouveaux métiers. Les caractéristiques économiques de l'Internet sont, elles aussi, multiples et interpellent l'analyse économique au sens classique. L'analyse de l'Internet comme espace marchand est moins déroutante. De ce point de vue, on peut lui reconnaître certaines propriétés du marché rêvé par Léon Walras (économiste français qui a introduit en économie la méthode mathématique et le calcul à la marge).

S'agissant de la documentation, l'Internet est un véhicule de nouveaux produits documentaires : site web, téléchargement, mail, document PDF, fichier attaché, images, sons, etc.

Actuellement, l'Internet est le plus grand réseau du monde. On peut l'utiliser à partir de n'importe quelle position géographique. Il permet la croissance du commerce électronique, permet l'échange gratuit des données entre chercheurs, entre offreurs et demandeurs sur le marché. L'Internet donne l'opportunité d'une bonne communication et circulation de l'information sans déformation et en temps réel. Au sein de l'entreprise, il donne la possibilité de contacter les fournisseurs, clients et partenaires géographiquement éloignés.

Les principales raisons du succès de l'Internet sont : la variété des informations que l'on peut y trouver, leur faible coût d'accès et la possibilité de naviguer facilement d'un site à l'autre. De même, la multiplicité des supports combinés dans un seul outil constitue un des grands avantages de l'Internet. La montée du phénomène Internet s'est produite en plusieurs étapes :

- la première consistait à accéder à la masse d'informations présentes sur les réseaux et ce, grâce aux fournisseurs d'accès qui furent les premières entreprises à réaliser un chiffre d'affaires sur Internet ;

- la seconde étape a vu l'apparition de logiciels spécialisés permettant de « surfer » sur cet océan d'informations proposées par Internet. On connaît le succès du navigateur de Netscape et de l'explorateur de Windows ;
- la troisième étape a été représentée par la nécessité de chercher des informations sur Internet et de les retrouver rapidement et facilement. C'est l'avènement des moteurs de recherche tels que Yahoo, Google, etc. Ces moteurs de recherche ont grandement facilité l'accès à la multitude des informations présentes sur le Web. Ils ont constitué progressivement des sociétés de services multifonctionnelles ;
- la quatrième étape se rattache à ce que l'on appelle les « portails », lieux de rendez-vous, points de convergence par lesquels on doit passer pour recueillir de l'information personnalisée sur le Web. Aujourd'hui, en raison de la nécessité d'obtenir des contenus riches et intéressants sur ces portails, le concept originel a évolué vers celui de « port d'attache » où l'on revient régulièrement ;
- la cinquième étape la plus récente, se fonde sur les agents intelligents aidant à retrouver des informations personnalisées sur le Net, des interfaces de plus en plus humanisées et le « push média » qui transforme le web en une multitude de canaux de télévision émettant des informations spécifiques à l'intention d'utilisateurs ayant précisé leur domaine d'intérêt (De Rosnay 2000)³⁷.

1.4. L'environnement et l'importance stratégique des TIC

L'environnement est l'ensemble des facteurs qui exercent des contraintes et/ou des opportunités susceptibles d'influencer les décisions des investisseurs. D. Leclere (1996)³⁸ définit quatre types d'environnement : l'environnement économique, sociologique, juridique, institutionnel et l'environnement technologique.

1.4.1. L'environnement des TIC au Congo

Selon Schumpeter (1999)³⁹, toute technologie nouvelle engendre une destruction et une création nouvelle. Le papier carbone a été remplacé par la photocopie par exemple et la machine à dactylographier a été remplacée par l'ordinateur. Ces innovations constituent à la fois, une contrainte et une source de développement pour une activité documentaire.

L'historique des TIC est encore assez récent en République du Congo. C'est depuis 1992 que l'Etat a créé l'Office Congolais de l'Informatique (OCI) pour stimuler l'utilisation de l'outil informatique ; c'est en 1994 que le processus vers les TIC a été amorcé.

1.4.2. Attitude et engagement des pouvoirs publics

Au lendemain de la guerre, les pouvoirs publics en place s'étaient engagés en 2002 d'améliorer l'environnement national dans le domaine des télécommunications. Cela a conduit à la création d'un environnement libéral et transparent où les investisseurs étrangers et nationaux seraient attirés pour atteindre les objectifs suivants :

- satisfaire la demande tout en respectant les objectifs sociaux et économiques de développement du secteur des télécommunications ;

³⁷ Idem.

³⁸ Leclere D., 1996, Gestion stratégique de l'entreprise, Ed. Hachette, Paris.

³⁹ Shumpeter J., 1999, La théorie de l'évolution économique, Ed. Dalloz, Paris.

- consolider et garantir le service public dans un secteur qui s'ouvre à la concurrence, par la séparation des entités postes et télécommunications (Office National des Postes et Télécommunication) devenue Société des Télécommunications du Congo (SOTELCO) et la Société des Postes du Congo (SOPECO) qui intègre la Caisse Nationale d'Épargne ;
- assurer la formation des cadres moyens et supérieurs tant sur le plan technique qu'économique dans le domaine des TIC ;
- consolider un cadre légal et réglementaire libéral pour favoriser l'investissement ;
- développer le service d'accès universel sur l'ensemble du territoire selon les modalités que le gouvernement doit encore déterminer, et notamment en matière de participation financière des opérateurs à ce service.

A ce jour, l'analyse que l'on peut faire de ces engagements est la suivante : L'opérateur ONPT a été scindé en deux entités à la fin de l'année 2002. Le projet de couverture nationale a démarré sous le pilotage de SOTELCO ; trois (03) stations terriennes ont été installées à Brazzaville, à Pointe-Noire et au nord du pays à Oyo. Le volet formation des cadres administratifs a démarré uniquement au ministère des finances. Les autres ministères attendent encore des dotations budgétaires ; la consolidation du cadre légal et réglementaire se fait toujours attendre.

1.4.3. Initiatives en vue d'implanter les TIC au Congo

Avant l'année 2000, les TIC n'étaient pas une priorité pour les autorités publiques. Concrètement, l'initiateur des TIC a eu comme principal acteur une ONG appelée « Espace créateur ». Cette structure œuvre et aide les PME à se développer en les aidant à se prendre en charge. Elle a donc été à la base de plusieurs manifestations destinées à promouvoir et à vulgariser les TIC au Congo. Espace créateur a été aussi l'un des premiers à interpeller les Pouvoirs publics et les particuliers sur le défi que représentent les TIC aujourd'hui pour le Congo.

L'une des premières initiatives d'utilisation des TIC fut la retransmission en 1999 du parcours « train de la paix » de Pointe-Noire à Brazzaville sur Internet. Par la suite, il y a eu l'organisation d'une série d'événements destinés à faire connaître les TIC au public congolais. Les principaux acteurs qui ont participé à l'entrée des TIC dans notre pays sont : l'ex-O.N.P.T, l' O.C.I, l'Espace créateur, les ministères.

Rejoints par d'autres partenaires, ils ont organisé entre autres :

- la première édition de la semaine congolaise des technologies de l'information et de la communication (S.C.T.I.C 2000) du 13 au 17 juin 2000 au CCF de Brazzaville ;
- les journées NTIC, Université Marien Ngouabi du 10 au 14 juillet 2000 ;
- la conférence sur les nouvelles technologies en Afrique (C.I.N.T.E.A), le 03 juillet 2001 au Centre Culturel Français de Brazzaville et le 06 juillet 2001 à l'hôtel Novotel de Pointe-Noire ;
- du 26 au 28 décembre 2002, les journées portes ouvertes sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) au Palais du

parlement par l'ex-O.N.P.T, Celtel et Libertis télécom (Espace Créateur 2000)⁴⁰.

Toutes ces activités initiées et organisées en grande partie par l'Espace créateur avaient pour but la promotion des TIC au Congo. Cela a permis à beaucoup de congolais d'entrer en contact avec l'ordinateur. Dans le même temps, les entreprises réfléchissaient sur les moyens et manières d'utiliser efficacement les TIC au Congo. Ces activités visaient aussi à encourager l'utilisation de ces TIC par les décideurs politiques, les entrepreneurs, les enseignants chercheurs et le public congolais.

1.4.4. Au niveau des télécommunications

Le cadre législatif et réglementaire actuel est organisé autour :

- de la loi n° 14/97 du 27 mai 1997, portant réglementation du secteur de télécommunications, et ses décrets d'application ;
- du décret n° 98-86 du 25 février 1998, portant attribution et organisation de la Direction Générale de l'Administration Centrale des Postes et Télécommunications (D.G.A.C.P.T) ;
- de l'arrêté n° 1060 du 15 octobre 1999, fixant le barème des droits, taxes, frais et redevance en matière d'exploitation des télécommunications ;
- du décret n° 99-187 du 29 octobre 1999, portant réglementation de l'interconnexion des réseaux de télécommunications ;
- du décret n° 99-188 du 29 octobre 1999, fixant les conditions de délivrance des autorisations d'établissement et d'exploitation des réseaux et des services de télécommunication (instituant le paiement de la contrepartie financière pour la délivrance de la licence définitive aux opérateurs de télécommunications).

1.4.5. Au niveau de l'audiovisuel

Il existe à ce niveau deux lois : la première est la loi n° 8/2001 du 12 novembre 2001 sur la liberté de l'information et de la communication. La seconde est la loi organique n°4/2003 du 18 janvier 2003 déterminant les missions, l'organisation, la composition et le fonctionnement du Conseil supérieur de la liberté de communication.

1.4.6. Les fournisseurs d'accès à l'Internet

Le Congo est connecté à l'Internet par des nœuds dimensionnés comme suit :

- Congonet, filiale de SOTELCO l'opérateur historique, a mis en place un nœud qui est connecté par VSAT en Afrique du Sud depuis le 15 octobre 1999. Sa bande passante est de 128 kbps et offre des services de connexion à Internet par téléphonie fixe uniquement à Brazzaville. L'abonnement de base est proposé autour de 49.000 FCFA/mois avec des frais de mise en service facturés à 100.000 FCFA.

Le client doit être équipé d'un ordinateur qui possède un modem de 28 à 56 kbps. A ce jour on estime le nombre d'abonnés à 200.

⁴⁰ Espace Créateur, 2000, Document de synthèse sur la 1^e édition de la semaine congolaise des TIC, rapport, Brazzaville.

- AFRIPA Télécoms, appelé actuellement ALINK Télécom est d'origine ivoirienne ; elle a déployé deux boucles locales radio à Brazzaville et à Pointe-Noire en juin 2001, pour des accès Internet et de transmission de données. Dans ces deux villes, les liaisons internationales sont réalisées par VSAT et la bande passante est de 512 kbps à 1Mbit. L'offre standard est constituée d'une connexion sans fil d'un débit de 64ko partagé d'un coût de 500.000 FCFA/mois. Le nombre d'abonnés est estimé à moins d'une cinquantaine d'entreprises privées.
- CELTEL Congo a mis en service en novembre 2001 deux boucles locales radio pour des accès Internet à Brazzaville et à Pointe-Noire. Les capacités de sorties sont respectivement de 768 kbps et de 1,2 mbps. Son offre standard comprend l'antenne sans fil et ses accessoires vendus à 2.000.000 FCFA. L'abonnement mensuel pour un débit de 64 ko partagé revient à 350.000 FCFA. Le nombre d'abonnés est estimé à 300.

Les coûts d'accès à l'Internet proposés par les opérateurs, varient d'un réseau à l'autre et se résument de la manière suivante.

Congonet propose un tarif de base à 49.000 FCFA le mois pour l'abonnement et 10 FCFA la minute, quand on se connecte sur le serveur Congonet en mode RTC. Il facture à l'abonnement des frais de service de 100.000 FCFA. L'offre de liaison spécialisée est proposée à environ 1.600.000 FCFA.

AFRIPA Télécom propose une offre de base de 64 ko partagée en BLR qui coûte chaque mois 450.000 FCFA. Les frais d'installation et d'équipement coûtent 1.500.000 FCFA.

CELTEL devenue actuellement ZAIN a deux offres de base, la première propose une bande passante de 64 ko partagée en BLR à un tarif mensuel de 300.000 FCFA HT. La deuxième offre consiste à se connecter par téléphone mobile sur un ordinateur en mode RTC. Le coût de la communication est alors de 125 FCFA/minute. Les équipements et l'installation coûtent 1.800.000 FCFA.

Pour le Congo et sa communauté des affaires, l'enjeu est de tirer parti du potentiel des technologies de l'information et de la communication pour promouvoir les objectifs de développement énoncés dans la déclaration du millénaire. Malgré une volonté annoncée au plus haut niveau de l'Etat, le Congo a du chemin à parcourir avant que les TIC ne s'ancrent dans la communauté nationale.

Section 2. Rôle des TIC dans les unités documentaires de la B.U.B.

Les TIC jouent un double rôle au sein de l'Université : celui d'appui à la formation et à la recherche. Ce double rôle est intimement lié. En effet, la formation ne peut pas se renforcer sans recourir à l'activité de recherche : recherche de nouvelles approches conceptuelles et méthodologiques, recherche de connaissances actualisées et adaptées à l'évolution de la société et du monde. Sans la recherche, la formation devient anachronique et inadaptée. Elle est incapable d'intégrer les connaissances nouvelles produites par la recherche. De même, la recherche a

besoin de la formation pour disposer de fondements solides. La formation fournit les connaissances de base nécessaires dont la recherche a besoin pour produire de nouvelles connaissances. Sans une formation consistante, le chercheur ne pourra pas aller plus loin dans la compréhension du milieu environnant et la découverte des innovations qui font avancer la science.

2.1. Rôle d'appui à la formation

Les TIC donnent la possibilité, pour les enseignants, de produire des contenus pédagogiques multimédia. Elles leur donnent la possibilité d'avoir accès un fond documentaire riche et diversifié mise en place par les enseignants d'autres universités. Cette vaste documentation constituée par les cours et les publications des professeurs renommés contribue à enrichir les formations prodiguées par les enseignants des facultés et des instituts. Par ailleurs, il a été constitué un campus numérique dont la mission est essentiellement destinée à renforcer et compléter les formations de l'Université Marien Ngouabi. Il existe plusieurs types de formations au campus numérique de Brazzaville.

2.1.1. Formations présentielles

Ouvertes à un large public, elles constituent un des principaux volets de l'activité du Campus Numérique, avec une salle de formation comportant 18 ordinateurs et un projecteur.

Différentes possibilités sont offertes :

Modules d'initiation

Ces modules comportent la connaissance de l'outil informatique, la messagerie électronique, la navigation sur le web, la recherche via les annuaires et moteurs de recherche, l'initiation à Linux, la création des pages web statiques (un support de cours est remis aux apprenants).

Formation à la carte

Le Campus Numérique répond au besoin de formations identifiées par ses utilisateurs.

Formation dite « transfert »

L'AUF organise des formations de formateur à vocation régionale. Celles-ci visent à développer des compétences en matière de réseaux, de systèmes d'information et création de contenus pédagogiques. Trois principaux ateliers sont organisés : administration de système et réseau, création et gestion des sites web et production de contenus pédagogiques multimédia.

2.1.2. Formation ouverte et à distance

L'AUF propose pour la troisième année consécutive, en formation initiale et continue, un ensemble de formations ouvertes et à distance pour la rentrée scolaire 2007-2008. 47 formations et 700 allocations de bourses d'études sont attribuées par l'AUF. Une partie importante des frais d'inscription est prise en charge.

Cette agence met gratuitement à la disposition des candidats sélectionnés, ses campus numériques francophones comme celui de Brazzaville. Les étudiants peuvent y trouver les infrastructures techniques et de réseau afin de suivre ces formations dans de bonnes conditions.

Les informations et candidatures sont disponibles sur le site : www.auf.org/formation-distance. Ces formations sont ouvertes à tous : étudiants, travailleurs en activité ou non.

Ces formations portent sur les disciplines suivantes :

- TIC, enseignement et formation ;
- TIC et services ;
- Sciences fondamentales ;
- Sciences de l'ingénieur ;
- Sciences de la vie ;
- Droit et économie.

Ces disciplines délivrent les diplômes suivants :

- Microprogramme intégration pédagogique des TIC ;
- Licence professionnelle (L3) sciences de l'information documentaire, master pro (M2) conception et gestion des projets numériques territoriaux ;
- Master professionnel (M2) statistique et économétrie ;
- Licence professionnelle (L3) analyste concepteur des systèmes d'informations ;
- Master professionnel (M2) en télécommunications ;
- D.U. méthode en recherche clinique ;
- D.U. droits fondamentaux (niveau master recherche), management des organisations de la nouvelle économie.

2.2. Rôle d'appui à la recherche

La recherche est une activité importante qui se mène à l'université Marien Nguabi sous plusieurs formes.

La première est celle réalisée par les étudiants en maîtrise et en cycle doctoral. La deuxième est traduite par les travaux de recherche exécutés par les enseignants dans le cadre de leur promotion scientifique et professionnelle. S'agissant des étudiants, ceux qui sont inscrits en maîtrise ont besoin de se documenter pour rédiger leur mémoire de maîtrise. Ainsi, ils doivent procéder à de nombreuses photocopies de documents, naviguer sur Internet, télécharger et imprimer les documents disponibles.

L'enquête que nous avons menée sur un échantillon de 120 étudiants qui préparent leur mémoire de maîtrise montre clairement le rôle important joué par les TIC dans l'appui aux activités de recherche universitaire

Tableau 3. Répartition des unités documentaires selon leur nature

Consultation des unités documentaires en fonction du choix	Nombre	pourcentage (%)
Consulte la Bibliothèque Virtuelle	82	68,33
Consulte la Bibliothèque Classique	14	11,67
Consulte les deux types de bibliothèque	24	20,0
Total	120	100,00

Source : enquêtes 2008

Le tableau ci-dessus révèle que la plupart des étudiants consulte la bibliothèque virtuelle (Internet) dans la réalisation de leurs activités de recherche. En effet, 68,33% des étudiants interrogés affirment utiliser l'Internet dans la réalisation de leur mémoire contre 11,67% qui s'adressent à la bibliothèque classique. Cela montre le rôle croissant joué par les TIC dans la recherche à l'Université.

Tableau 4. Répartition des unités documentaires selon leur localisation

Unité documentaire	Nombre	Pourcentage
Consulte les cybercafés de l'UMNG	45	36,5
Consulte les cybercafés en dehors de l'UMNG	75	63,5
Total	120	100,00

Source : enquête 2008

Si l'on compare la fréquentation des cybercafés au sein et en dehors de l'université, le constat est clair : la majorité des étudiants soit 63,5% se rendent dans des cybercafés localisés en dehors de l'université contre 36,5% qui fréquentent les cybercafés universitaires. Cette tendance s'explique principalement par le nombre limité de ces unités au sein de l'université. Au cours de l'enquête, nous avons constaté que le nombre de clients dans les cybercafés de l'Université était nettement supérieur à la capacité d'offre de ceux-ci à tel point que de nombreux usagers étaient contraints d'attendre longtemps avant d'accéder à un ordinateur et procéder à la navigation Internet.

Tableau 5. Préférence des étudiants

Préférence		Nombre	Pourcentage
Préférence par rapport à l'unité la plus fréquentée	Bibliothèque Virtuelle	106	88,33
	Bibliothèque Classique	14	11,67
Total		120	100,00

Source : enquête 2008

Le tableau 5 indique la préférence des étudiants en ce qui concerne la nature de la bibliothèque qui contribue plus à faciliter leurs activités de recherche. La plus grande partie des étudiants préfèrent la bibliothèque virtuelle (88,33%). Cette préférence peut s'expliquer par le caractère riche, diversifié et actualisé de la documentation

scientifique offerte par l'Internet. En plus, le caractère personnalisé de la recherche documentaire à l'Internet est un avantage que n'offre pas la bibliothèque classique. Enfin, la rapidité d'accès aux documents recherchés à l'Internet, grâce aux moteurs de recherche est un atout supplémentaire que ne possède pas la bibliothèque classique.

Tableau 6. Répartition des activités documentaires des étudiants

Activités	Nombre	Pourcentage
Recherche documentaire	46	76,67
Message Electronique	34	56,67
Téléchargement	29	48,33
Photocopie	23	38,33
Scannage	6	10,00
Impression	6	10,00
Saisie	4	3,33

Source : enquête 2008

Le tableau 6 montre que la majorité des étudiants utilisent l'Internet pour faire de la recherche documentaire (76,67%). Cependant, seule une minorité demande des services d'impression de documents, soit 10%, même si 48,33% effectuent des téléchargements des documents. On peut expliquer ce paradoxe par le coût relativement élevé de l'impression. L'impression d'une page dans un cybercafé à l'université s'élève à 100FCFA. A l'extérieur, le coût peut aller à 300FCA la page. Pour une catégorie de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est un coût inaccessible. Une étude sur la pauvreté a montré que le seuil de pauvreté était à 1400 FCFA par jour et par individu (Boungou Bazika et al 2007). Or, la bourse que l'Etat congolais octroie aux étudiants est de 1000 FCFA par jour et par individu. Il y a donc un gap de 400 FCFA par jour. La situation de pauvreté explique les difficultés éprouvées par les étudiants pour la réalisation de certaines activités documentaires.

CHAPITRE IV. LES LIMITES DES UNITES DOCUMENTAIRES DANS L'UTILISATION DES TIC

L'émergence actuelle des TIC donne la possibilité de trouver l'information utile au moment ou le besoin s'en fait sentir. Dans une institution comme l'Université Marien Ngouabi où l'information représente la base des activités de formation et de recherche, le rôle que doivent jouer les TIC est considérable. Cependant, l'apport de ces technologies s'accompagne d'importantes limites au niveau des unités et activités documentaires.

Un certain nombre de ces limites empêchent la pleine utilisation des TIC par les unités documentaires de l'Université Marien Ngouabi. Ces limites portent sur l'organisation, les ressources humaines, matérielles et financières. Il faut souligner que les limites se posent à deux niveaux : au niveau des bibliothèques classiques et des bibliothèques virtuelles. Pour les premières, les limites se caractérisent par l'absence totale de production de services virtuels et pour les secondes, par leur nombre réduit.

Section 1. Limites des bibliothèques classiques

1.1. Limites organisationnelles

L'action de la BU se traduit par un manque d'adéquation entre le cadre juridique et les missions de la BU. En effet, les missions de la BU sont spécifiques à cette institution et font d'elle une structure à part entière. Elle représente un complément indispensable aux activités de formation et de recherche que mènent les facultés et les instituts de l'Université. A ce titre, la BU devait avoir le statut d'une institution comme la faculté. Or, la B.U est essentiellement un service spécialisé du Rectorat sans grande marge de manœuvre et sans autonomie de gestion. Cette situation qui ne la met pas au même niveau que la faculté ou l'institut auxquels elle rend pourtant des services indispensables, montre que le cadre juridique n'est pas adéquat. Etant un simple service rattaché au Rectorat, la B.U ne peut pas exprimer, de façon autonome, ses besoins spécifiques en ce qui concerne ses activités documentaires et les traduire en stratégies et politiques de traitement, de collecte et de diffusion des documents nécessaires à l'action de formation et de recherche des enseignants et des étudiants.

Dans d'autres pays, la bibliothèque, au sein de l'Université est au même niveau de considération que la faculté ou l'institut (Malanda 2005)⁴¹. C'est le cas par exemple de la bibliothèque de l'Université de Rouen en France. A Brazzaville, le directeur de la bibliothèque n'est pas considéré au même titre qu'un doyen de la faculté ou un directeur d'institut.

La B.U. est, dans son ensemble, mal organisée. Les heures d'ouverture et de fermeture de la bibliothèque, vont de 8 heures à 12 heures seulement. Sous d'autres cieux, les bibliothèques sont ouvertes au public toute la journée. Ainsi, chaque utilisateur peut s'informer, se cultiver à chaque instant. Plusieurs étudiants interrogés, souhaitent, d'ailleurs, que la direction de la B.U. réexamine ces horaires.

⁴¹ Malanda L., La contribution des unités documentaires au développement culturel du Congo, mémoire de maîtrise, Université Marien Ngouabi.

Le fonctionnement de la bibliothèque dénote d'un certain isolement à l'égard des autres bibliothèques au niveau national et international. Cette situation ne permet pas de développer un service spécifique, le prêt inter-bibliothécaire.

Rappelons que le prêt inter-bibliothécaire a été possible jusqu'en 1996. Il a été supprimé à cause de l'insuffisance des moyens financiers (Bickouta 2008)⁴².

1.2. Limites humaines et financières

Les unités documentaires de l'Université Marien Ngouabi sont confrontées au problème de l'insuffisance des ressources humaines et financières. Cette limite est un grand handicap dans l'informatisation de la B.U. et l'introduction des TIC afin de moderniser les unités documentaires.

1.2.1. Le personnel

Il est en général peu qualifié et n'a pas reçu de formation particulière en vue de se perfectionner. Depuis plusieurs années, la politique de recrutement appliquée par les autorités rectorales, a contribué à aggraver cette situation. En effet, les agents recrutés ces dernières années ne possèdent pas une formation appropriée aux métiers documentaires. Les quelques recrutements effectués par le Rectorat ou le Ministère de l'enseignement supérieur ne tiennent toujours pas compte de la qualification des agents à engager dans les services de la bibliothèque (Locko 2007)⁴³.

La presque totalité des agents de la bibliothèque ont un niveau de scolarité faible. Ceux qui ont la qualification professionnelle sont peu nombreux et sont débordés par les tâches à exécuter. Cette situation a pour conséquence, d'entraîner une surcharge de travail et une lenteur dans l'exécution des opérations de la chaîne documentaire.

1.2.2. Le budget de fonctionnement

La bibliothèque universitaire est une structure qui dépend du Vice -Rectorat. Son budget est intégré dans le budget global de l'Université et dépend des décaissements de l'Agent comptable du Rectorat. Le budget de l'Université est alloué par le Ministère de l'Enseignement Supérieur.

Ainsi, pour chaque budget alloué à l'Université, la BU devrait avoir une part pour son fonctionnement et l'enrichissement constant du patrimoine documentaire. Mise à part l'enveloppe budgétaire allouée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur dans laquelle la BU reçoit théoriquement une part pour alimenter son budget de fonctionnement, une partie des frais scolaires des étudiants devrait être aussi consacrée au budget de fonctionnement de la BU. Dans les droits scolaires, un montant de 750 FCFA est destiné au budget de fonctionnement de la BU.

En 2006, sur la base d'un effectif de 10298 étudiants inscrits à la faculté des lettres et des sciences humaines et à la Faculté des sciences économiques, institutions

⁴² Bickouta Bick P. C., 2008, La bibliothèque universitaire et les acquisitions à titre gratuit : cas de l'unité documentaire de la faculté des sciences de la santé, mémoire de maîtrise, Université Marien Ngouabi.

⁴³ Locko D., 2007, Les politiques d'acquisition des documents à la BUB, mémoire de maîtrise, Université Marien Ngouabi.

fonctionnant à Bayardelle, le budget de fonctionnement provenant des droits scolaires s'élevait théoriquement à 7 723 500 FCFA. Cependant, on peut observer que ces ressources sont reversées au Rectorat qui en assure la gestion.

L'insertion des TIC nécessite un financement conséquent sans lequel il est impossible de passer de la bibliothèque traditionnelle à la bibliothèque moderne.

1.3. Limites matérielles

De tous les maux de la bibliothèque universitaire, l'insuffisance des locaux, équipements et collections, semble être plus crucial ; toutes possibilités d'extension et de développement des bibliothèques d'établissements est bloquée.

Confrontée aux problèmes d'espace, comment la B.U. peut-elle acquérir des documents, s'il n'y a pas d'espace pour les conserver ? Comment assurer des bonnes conditions de travail à une population d'étudiants qui augmente chaque année, avec des salles de lecture sans conditionnement d'air ? Comment inciter le personnel à un rendement optimum dans des bureaux réduits dont la surface a été parfois réservée pour un ou deux agents ?

Comment permettre une communication rapide dans des magasins encombrés ? Comment satisfaire les chercheurs et les enseignants, dans une bibliothèque sans salle de travail exclusivement destinée à eux ? Peut-on favoriser un travail de recherche sur l'outil informatique sans l'Internet dans toutes les bibliothèques ?

1.3.1. Les locaux

Analyser la vie à l'Université en général, et à la bibliothèque en particulier, c'est jeter un regard rétrospectif sur les moyens mis en œuvre pour rapprocher le document de l'utilisateur, notamment les conditions de travail du personnel de la B.U., ainsi que la vie culturelle de cette structure.

Le constat des structures d'accueil de la B.U. fait ressortir une situation préoccupante :

- locaux de fortune en perpétuel réaménagement ;
- exiguïté des locaux et saturation des magasins ;
- entassement des collections à même le sol ;
- saturation des salles de lecture.

Si l'on se réfère, par exemple, à la situation des bibliothèques de la F.L.S.H., Droit et Sciences Economiques qui comptent environ 4.800 utilisateurs pour 52 places, le constat est amer. Il faut souligner que les structures ne répondent plus compte tenu de la masse des étudiants utilisateurs qui, d'année en année, s'accroît.

De façon générale, ce qui est vrai pour les salles de lecture, l'est également pour les magasins. L'Expert Marcel Thomas faisait d'ailleurs le constat suivant en 1982 : « un point de saturation absolue a été atteint et même dépassé, interdisant le rangement rationnel des collections qui existent déjà. Les volumes s'entassent sur les rayons sur plusieurs épaisseurs, et même parfois s'empilent à même le sol, dans le peu d'espace libre existant, dans les embrasures des fenêtres ou recoins poussiéreux, ce

qui rend leur communication et leur recollement difficile, sinon impossible » (cité par Malanda 2005)⁴⁴. Ces propos sont suffisamment éloquents pour traduire l'exiguïté des locaux qui abritent les bibliothèques d'établissements.

1.3.2. Les équipements

Comparée aux autres unités documentaires de la place comme le Centre Culturel Français (CCF) ou le Centre d'information des Nations Unies qui comportent des salles climatisées, équipées des technologies de l'information et de la communication (T.I.C.) et d'un matériel de projection, la B.U fait figure de parent pauvre. Elle a, incontestablement, besoin d'outils performants et modernes.

La BU ne dispose que de deux micro-ordinateurs et d'une imprimante alors qu'elle est sensée desservir plus de 10 000 étudiants et plus de 100 enseignants. En outre, elle ne possède aucune photocopieuse. En plus, les salles ne sont pas climatisées et ont été conçues à l'époque coloniale. Une introduction des TIC nécessiterait une reconfiguration du bâtiment afin de l'adapter à l'utilisation des TIC.

Section 2. Limites des bibliothèques virtuelles

2.1. Limites quantitatives

Nous avons souligné au départ, la prédominance, à l'Université Marien Ngouabi, des bibliothèques classiques. Le ratio que nous avons calculé, montre clairement que le rapport entre bibliothèques classiques et virtuelles est le double. Cela dénote du nombre limité des unités documentaires virtuelles. Or, chaque établissement devrait être équipé d'une salle Internet au moins, pour satisfaire, dans une certaine mesure, les besoins en information, formation et recherche des enseignants, du personnel administratif et des étudiants. Mais, pour les grandes facultés aux effectifs importants, les facultés des Lettres et d'Economie notamment, chacune aurait besoin de plusieurs salles Internet, pour faire face aux besoins des usagers.

2.2. Limites institutionnelles

Un autre constat est que les cybercafés implantés au sein de l'Université sont presque tous la propriété des organisations syndicales des enseignants. L'Université n'a implanté de sa propre initiative qu'une seule salle Internet, celle du Rectorat. Cela montre que l'institution ne met pas véritablement l'accent sur la promotion des TIC.

2.3. Limites humaines et financières

2.3.1. Personnel

Comme tout autre unité documentaire, ces unités documentaires virtuelles comprennent chacune, deux ou plusieurs gestionnaires. A l'exception de la salle informatique du Rectorat, qui est gérée par une seule gestionnaire. On a constaté, toutes catégories confondues de qualification, que les gestionnaires travaillant dans ces unités sont des bacheliers et des licenciés.

⁴⁴ Malanda L., 2005, La contribution des unités documentaires au développement culturel du Congo, mémoire de maîtrise, université Marien Ngouabi.

La majorité d'entre eux n'ont aucune formation en technique documentaire des TIC. Seul le cybercafé du SYNALU a deux agents possédant une qualification de niveau ingénieur et technicien supérieur en informatique.

Les usagers de ces unités, les plus constants, sont les enseignants/chercheurs, les étudiants et les internautes demeurant dans les parages. L'enquête a montré que la plupart des gestionnaires des unités documentaires virtuelles ont été formés sur le tas, ce qui peut poser un problème en termes de qualification et d'aptitudes quant à répondre efficacement aux demandes des usagers dans un domaine aussi complexe que celui des TIC.

2.3.2. Budget de fonctionnement

Le budget d'une grande partie de ces unités virtuelles ne dépend pas de l'Université Marien Ngouabi. Seul, le budget de la salle informatique du Rectorat dépend de l'Université. Pour la salle informatique de la Faculté des Sciences de la Santé, le budget de cette structure est géré directement par cette faculté. D'autres unités virtuelles sont gérées directement par les directions des syndicats de l'Université Marien Ngouabi. Le budget de fonctionnement de toutes ces unités est méconnu des gestionnaires que nous avons interrogés. Compte tenu des problèmes d'équipements de certaines d'entre elles, on peut déduire que celles-ci sont confrontées à des réelles difficultés budgétaires.

2.4. Limites matérielles

En guise de matériel, ces unités virtuelles ont des équipements tels que des tables et chaises qui sont mises à la disposition des usagers ; des ordinateurs sont placés chacun dans son encadrement, pour empêcher que les uns puissent lire les messages des autres. Des agrafeuses existent pour agraffer les documents, ainsi que des imprimantes, des photocopieuses, des scanners, pour ne citer que cela.

Pendant l'enquête, nous avons constaté que plusieurs ordinateurs qui sont dans ces cybercafés, ne sont pas fonctionnels et ne disposent pas de salle de magasin pouvant garder des postes en panne. C'est le cas du cybercafé de la Faculté des sciences de la santé.

2.4.1. Les locaux

Dans le cadre du renforcement des capacités des utilisateurs, les responsables des ces unités virtuelles doivent mettre en place des salles ayant de bonnes conditions de travail pour attirer plus d'usagers.

A l'exception du Campus Numérique Francophone qui dispose de vastes locaux, les autres ont des locaux qui ont été conçus pour une dizaine de places, réservés aux utilisateurs, et pour un petit bureau destiné aux agents, ce qui n'est pas du tout suffisant. Le Campus Numérique Francophone est le seul qui possède plusieurs salles bien aérées ; ces conditions de travail sont appréciées positivement par les étudiants et les enseignants/chercheurs.

Ils préfèrent y souscrire des abonnements malgré les coûts élevés. La salle Internet du Rectorat est limitée à 6 places seulement ; elle est trop petite, compte tenu du nombre des enseignants à l'Université.

Ces unités virtuelles ouvrent les portes aux usagers dès 8h et demeurent fonctionnelles jusqu'à 18h pour les unes et 22h pour les autres. Ce qui constitue un

atout non négligeable pour les utilisateurs qui désirent travailler à des heures avancées de la journée. Ces locaux sont dotés, en majorité, de climatiseurs ; en cas de coupure d'électricité, ceux n'ont pas de groupe électrogène, ont quelques problèmes : les usagers se plaignent, par exemple, de la chaleur et de l'arrêt intempestif de la navigation. A l'heure actuelle, toute unité virtuelle doit avoir de bonnes conditions de travail en vue de satisfaire ses usagers. A l'exemple du Centre Culturel Français, de la bibliothèque de l'OMS, du Campus Numérique Francophone de Brazzaville.

2.4.2. Les équipements

La norme des équipements utilisés dans ces unités virtuelles, comparée aux autres unités virtuelles comme le Centre Culturel Français, la bibliothèque de l'OMS, excepté le Campus Numérique Francophone de Brazzaville, est insuffisante. Ces cybercafés appartenant aux syndicats, ont, en effet, entre deux et dix ordinateurs, ce qui est inadéquat, quant au nombre de plus en plus croissant d'internautes. En plus, les micro-ordinateurs utilisés n'ont pas toujours la capacité mémoire requise. Alors que les micro-ordinateurs doivent être au moins de pentium 4 compte-tenu que la charge importante que requiert l'Internet, on peut encore trouver dans ces cybercafés des ordinateurs de pentium 3. Ainsi, la manipulation est lourde. Par ailleurs, la non connexion du Congo à la fibre optique limite le débit de navigation. Celui-ci est lent et occasionne de pertes de temps au détriment des internautes.

En dehors des cybercafés du Synesup et du Campus numérique qui ont leurs groupes électrogènes, les coupures d'électricité et les mauvaises connexions suscitent des conflits entre les gestionnaires des cybercafés et les usagers.

2.4.3. Les compétences

Depuis quelques années, on assiste, dans les administrations et dans les services (public ou privé) à l'émergence des différents supports technologiques permettant d'instaurer des relations médiatisées distantes avec l'utilisateur/client (bénéficiaire du service) pour compléter, voire supplanter, les relations des services traditionnels impossibles d'établir hors de la zone d'action.

Dans toutes les sphères de l'éducation, afin d'organiser les formations nécessaires, des connaissances et des compétences jugées importantes à l'intégration pédagogique des TIC ont été inventoriées, regroupées et organisées selon divers critères (François Desjardins 2005)⁴⁵

Il importe de souligner, qu'avec l'usage des TIC, l'on devrait connaître un certain nombre de commandes, savoir manipuler le clavier de l'ordinateur, la souris ainsi que tout autre dispositif spécifique aux applications informatiques. L'on devrait aussi développer un ensemble de connaissances de nature surtout procédurale,

- ⁴⁵ Desjardins François 2005, Les représentations des enseignants quant à leurs profils de compétences relatives à l'ordinateur : vers une théorie des TIC en éducation, Vol.31, www.cjlt.ca.

généralement issues d'expérimentations avec l'ordinateur et appliquées en tant que méthodes utilisables pour poser des actions efficaces à l'opération de l'outil même.

L'apport des TIC vis-à-vis des activités documentaires, à l'Université Marien Nguabi peut être trouvé dans une conjonction sur la question des compétences des enseignants/ chercheurs et des étudiants et même du personnel administratif. Le travail accompli dans ce domaine des TIC, s'intéresse d'une part, aux processus du passage entre activités documentaires utilisant un documentaliste (unité classique) et d'autre part, aux activités documentaires personnalisées n'utilisant pas un intermédiaire qui est le bibliothécaire (unité virtuelle). Cet apport sur les TIC et les activités documentaires menées à l'Université avec les logiciels divers, montre qu'il est nécessaire d'analyser les compétences que les enseignants doivent mettre en œuvre pour cela, sans doute en distinguant différents types de compétences : savoir allumer et éteindre l'ordinateur, saisir un texte, élaborer un tableau, ouvrir les fenêtres, les dossiers, enregistrer et télécharger les documents, rechercher un document à l'Internet, réaliser un fichier attaché, transformer un fichier de la version Word à la version PDF, ouvrir une boîte électronique, concevoir un carnet d'adresses électroniques, etc.

L'université doit mettre en place des cours pratiques pour les étudiants et les enseignants afin qu'ils puissent savoir manipuler l'ordinateur et naviguer sans problème. Or, la formation donnée à l'université n'intègre pas ces compétences techniques, faute de salles informatiques et de personnel approprié. Cette limite empêche bon nombre d'utilisateurs d'utiliser efficacement les TIC pour leurs activités de formation, d'information et de recherche.

CODESRIA - BIBLIOTHÈQUE

CONCLUSION

Il importe de rappeler que notre problématique de départ consistait à nous interroger sur la transformation des activités documentaires à l'Université Marien Ngouabi et la contribution des TIC dans cette transformation. Pour répondre à cette problématique, nous avons donné, dans les lignes qui précèdent, un aperçu général des unités documentaires classiques et virtuelles qui laisse apparaître que les premières dominent encore, par leur nombre, comparativement aux secondes.

Nous avons ensuite montré l'apport des TIC et leurs limites dans les unités documentaires, TIC qui sont rentrées tardivement au Congo et qui ont connu leur expansion au début des années 2000.

Rappelons qu'à l'Université Marien Ngouabi, la première unité documentaire virtuelle a été installée en 2001, dans le bâtiment du Rectorat. Le Campus Numérique Francophone, qui est la plus grande unité virtuelle, a été créée en 2006.

S'agissant des activités documentaires, elles sont beaucoup plus concentrées sur la collecte et le traitement des documents. L'activité de diffusion est limitée à la seule mise à la disposition du document auprès de l'utilisateur qui en manifeste le besoin.

Pour déterminer l'apport des TIC dans les activités documentaires de l'Université Marien Ngouabi, l'enquête de terrain auprès des étudiants de maîtrise que nous avons interrogés, a révélé que la plupart consultent l'Internet dans la réalisation de leurs mémoires de recherche et très peu (moins de la moitié) consulte les unités documentaires classiques de la BUB. Ce résultat montre un bouleversement des pratiques documentaires des étudiants dans un contexte où dominant encore à l'Université les unités documentaires classiques.

Face à cette mutation techno sociale, la politique documentaire de l'Université Marien Ngouabi à tout intérêt à changer, pour s'adapter au nouveau contexte des TIC et par conséquent remédier aux limites évoquées et élargir l'accès aux TIC. Ce changement devra porter sur les aspects suivants :

- assurer une plus grande autonomie de gestion et des ressources budgétaires suffisantes à la BUB ;
- moderniser les unités documentaires classiques ;
- actualiser les collections ;
- assurer des espaces convenables ;
- recruter un personnel qualifié ;
- combiner les activités documentaires virtuelles et classiques dans ces unités car elles sont complémentaires ;
- accroître le nombre d'unités documentaires virtuelles ;
- mettre en réseau tous les centres de documentation de la BUB ;
- renforcer la formation en informatique en incorporant la théorie et la pratique et un cours sur l'utilisation de l'Internet dans les programmes universitaires.

Ces mesures ne pourront être appliquées que si une grande réforme novatrice de la politique documentaire de l'Université est mise en œuvre en s'inscrivant dans le nouveau contexte des TIC (sus évoqué).

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages

- **Accart Jean Ph. Et Réthy Marie-P.**, 2003, Le métier de documentaliste, Ed. du Cercle de la librairie, Paris, 206p.
- **Battisti Michel**, 2004, L'accès à l'information électronique, le contrat en question, Ed. ADBS, Paris.
- **De Rosnay Joel**, 1977, Le microscope : vers une vision globale, Ed. du Seuil, Paris, 305p.
- **Ebam Etta Florence et Parvyn-Wamahiu Sheila.**, (2005), Technologies de l'information et de la communication pour le développement en Afrique, Volume 2 : L'Expérience des télécentres communautaires, Editions CRDI- CODESRIA, 201 p.
- **Fdida Serge**, 1997, Des autoroutes de l'information au cyberspace, Ed. Flammarion, Paris, 127p.
- **Gascuel Jacqueline**, 1984, Un espace pour le livre, Ed. Du Cercle de la Librairie et Promodis, Paris, 163p.
- **Kargne Hamani**, 2004, TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance, pp.553-568, communication au Colloque développement durable, leçons et perspectives, tome 1, Ouagadougou « Burkina Faso » du 1^{er} au 4 juin, OIF.
- **Kempf A., Rapidel M., Scibetta C.**, 2001, La communication des entreprises, stratégies et pratiques, Ed. Nathan, Paris.
- **Leclere D.** 1996, Gestion stratégique de l'entreprise, Editions Hachette supérieure, Paris, 256 p.
- **Miege, Bernard**, 2007, La société conquise par la communication : les TICs entre innovation technique et ancrage social, Grenoble : presses Universitaires de Grenoble, tome 3, 235p.
- **Neveu, Erik**, 2006, Une Société de communication ?, 4^è éd. Paris : éditions Montchrestien, 160 p.
- **Pelou Pierre et Vuillemin Alain**, 1985, Les nouvelles technologies de la documentation et de l'information, Ed. La documentation française, Paris.
- **Romanet Ignacio**, 1999, La tyrannie de la communication, Ed. Galilée, Paris, 172p.
- **Schumpeter Joseph** 1999, Théorie de l'évolution économique, Dalloz, Paris, 362p.
- **Sutter E.**, 2002, Documentation, information, connaissances : la gestion de la qualité, Ed. ADBS, Paris.

Mémoires

- **Bickouta Bick Prospère, C.**, 2008, la bibliothèque universitaire et les acquisitions à titre gratuit : cas de l'unité documentaire de la Faculté des Sciences de la Santé, mémoire de maîtrise, Université Marien Nguabi, 123 p.
- **Locko Davy, A.**, 2007, Les politiques d'acquisition des documents à la bibliothèque universitaire de Brazzaville, mémoire de maîtrise, Université Marien Nguabi, 109 p.

- **Malanda Laurent**, 2005, La contribution des unités documentaires au développement culturel du Congo, mémoire de maîtrise, université Marien Ngouabi, 105 p.

Rapports

- **Boungou Bazika J.C., Makosso B., Dzaka-Kikouta Th. et Yila J.**, 2007, la pauvreté en République du Congo et l'impact des politiques publiques, Rapport de recherche, CREA, Nairobi.
- **Espace créateurs**, 2000, Document de synthèse sur la première édition de la semaine congolaise des technologies de l'information et de la communication, Brazzaville.

Revue

- **Balicki Nadine**, 2002, Initiation au catalogage, Notre Librairie, Revue des littératures du sud, n°hors série, avril juin, pp.52-60.
- **Boungou Bazika Jean-Christophe**, 2004 Economie solidaire et TIC en Afrique subsaharienne : le cas du Congo, Brazzaville, (technologie de l'information, culture et société), Ed.L'harmattan, Paris, série n°91, Revue terminal, 175p.
- **Bruthiaux Pierre**, 2002, Traitement des périodique, Guide pratique du bibliothécaire : Notre Librairie, Revue des littératures du sud, n°hors série, avril juin, pp.67-69.
- **Danset Françoise**, 2002 Les collections, Guide pratique du bibliothécaire, Notre Librairie, Revue des littératures du sud, n° Hors série, avril juin, pp.39- 47(144p.).
- **Diongue Diop M.**, 2002, La bibliothèque dans la chaîne du livre, Guide pratique du bibliothécaire : Notre Librairie, Revue des littératures du sud, n° Hors série, avril juin, pp.14-17(144p.).
- **Prades, Jacques**, 2004, Economie solidaire, technologies de l'information et territoire, une mise en perspective socio-économiques (technologie de l'information, culture et société), n°91, Ed.L'harmattan, Paris, Revue terminal175p.
- **Le Dro, Jean-Claude**, 2002, A la rencontre des publics, Guide pratique du bibliothécaire, Notre Librairie, Revue des littératures du sud, n°hors série, avril juin, pp.24-31(144p.)

Webographies

- **Desjardins François**, 2005, Les représentations des enseignants quant à leurs profils de compétences relatives à l'ordinateur : vers une théorie des TIC en éducation, Vol.31, www.cjlt.ca.
- **De Rosnay Joel**, 2000, La société de l'information au XXe siècle, enjeux, promesses et défis, <http://csiweb2.cite-sciences.fr>, 25p.
- **Durpaire J.I.**, 2005, Politique documentaire en établissement scolaire, compte – rendu de l'intervention au CRDP du nord, pas de Calais, 6 juillet, www.4.AC-Lille.fr.
- **Le Roux L.** 2005, Savoir répondre aux défis de l'explosion informationnelle, [http:// docsdocs.free.fr](http://docsdocs.free.fr), 11p.

- **UIT**, 2007, Les TIC en Afrique: obtenir un avantage concurrentiel, rapport, (http://www.itu.int/ITU-D/connect/africa/2007/media/kit/africa_ict-fr.html).
- **Vareille, Marc**, 2006, définition de la technologie, dictionnaire du Net : <http://clgdrouyn.fr/définition>, 10 Mai. **Dictionnaire**
- **Cacaly Serge, Yves F.** (eds), 2004, Dictionnaire de l'information, 2^e Ed. Armand Colin, Paris.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

ANNEXES

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

QUESTIONNAIRE SUR L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHEQUE CLASSIQUE ET VIRTUELLE

(A adresser aux étudiants de maîtrise préparant leur mémoire)

1) Identification

- 1.1. Nom.....
- 1.2. Prénom.....
- 1.3. Genre : masculin /__/ féminin /__/
- 1.4. Age /__/__/ ans
- 1.5. Statut marital : célibataire /__/ marié /__/ veuf /__/ divorcé /__/
- 1.6. Option : documentation /__/ communication d'entreprise /__/ journalisme /__/

2) Unités documentaires consultées

- 2.1. Consultez-vous l'Internet pour la préparation de votre mémoire ? oui /__/ non /__/
- 2.2. consultez-vous la bibliothèque universitaire ? oui /__/ non /__/
- 2.3. Consultez-vous des centres de documentation en dehors de l'Université ? oui /__/ non /__/
- 2.4. si oui, lesquels ?.....
- 2.5. S'agissant de l'Internet, consultez-vous les cybercafés de l'Université ? oui /__/ non /__/
- 2.6. si oui, lesquels ?.....
- 2.7. Quelle est l'unité documentaire la plus fréquentée ? Classique /__/ virtuelle /__/

3) Produits et services documentaires utilisés

- 3.1. Quels sont les produits utilisés à l'Internet ?
 - 3.1.1. Recherche documentaire /__/
 - 3.1.2. Messagerie électronique /__/
 - 3.1.3. Téléchargement de document /__/
 - 3.1.4. Scannage /__/
 - 3.1.5. Photocopie /__/
 - 3.1.6. Impression /__/
 - 3.1.7. Saisie /__/
- 3.2. Que suggérez-vous pour un meilleur accès des TIC dans les unités documentaires de l'Université ?.....
.....
.....

GUIDE D'ENTRETIEN SUR LA BIBLIOTHEQUE CLASSIQUE ET VIRTUELLE

(A adresser aux responsables et agents des unités documentaires)

4) Identification du répondant

Nom.....

Prénom.....

Genre : masculin /__/ féminin /__/

Age /__/__/ ans

Fonction : responsable /__/ exécutant /__/

5) Caractéristiques des unités documentaires

Statut

- Durée du centre
- raison sociale de votre centre
- missions du centre

Ressources humaines

- Nombre d'agents
- qualification des agents
- Heures d'ouverture et de fermeture

Ressources matérielles

- les équipements
- les locaux
- l'accès aux TIC

Ressources financières

- budget de fonctionnement
- périodicité du financement

6) Activités documentaires

- collecte
- traitement
- diffusion
- type d'usagers
- niveau de satisfaction des usagers
- la perception des unités virtuelles et de leur rôle
- difficultés rencontrées
- suggestions pour améliorer la situation

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE